

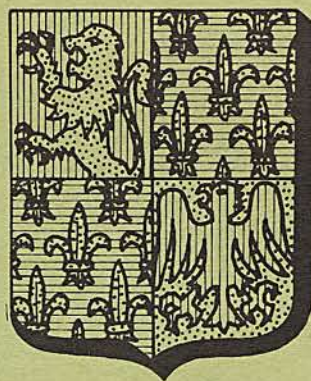


# Hemechtsland a Sprooch

n° 14 Haartmount\_Spiirkel 1987

15 f. 120 FL.  
6 DM.

KAUNFEN



ënnerem  
Keibuurg





## Kanfén

### 1. KANFEN et ses annexes.

#### A. Kanfen.

EXISTANT DÈS L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, ET PROBABLEMENT DEPUIS LA PÉRIODE CELTIQUE, KANFEN APPARAÎT AU XI<sup>e</sup> SIÈCLE DANS L'HISTOIRE COMME POSSESSION DE L'ABBAYE SAINT-DENIS PRÈS DE PARIS POUR UNE PART, ET DES SEIGNEURS DE VALCOURT POUR UNE AUTRE PART. LA PART DE L'ABBAYE SERA VENDUE AUX ELTZ EN 1531. L'AUTRE PART PASSERA AUX VALCOURT-FONTOY ET AUX SEIGNEURS D'OTTANGE QUI LA VENDRONT EN 1268 A L'ABBAYE DE MUNSTER. APRÈS UN PASSAGE DANS LES MAINS DES SEIGNEURS DE SIERCK PUIS DE GÉRARD D'OTTANGE, LES RAVILLE - CRÉHANGE HÉRITENT D'UNE PARTIE DE KANFEN EN 1494. AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE, LA SEIGNEURIE DE KANFEN EST AUX MAINS DES MEILBOURG AUXQUELS SUCCÈDENT LES DE GÉVIGNY EN 1722. AVANT 1661, KANFEN DÉPEND ADMINISTRATIVEMENT DE L'ÉCOUTÈTERIE D'OEUTRANGE, DÉPENDANTE DE LA PRÉVÔTÉ DE THIONVILLE. ANNEXÉ A LA FRANCE EN 1661 SUITE À LA CONFÉRENCE DE METZ, KANFEN DÉPENDRA ALORS JURIDIQUEMENT DIRECTEMENT DU ROI DE FRANCE POUR LA HAUTE JUSTICE, QUI SERA ENSUITE ACQUISE PAR LES DE GÉVIGNY. KANFEN EST SITUÉ AU BORD DE LA KIESEL, SUR LE REVERS D'UNE MONTAGNE A 11,4 KILOMÈTRES AU NORD-OUEST DE THIONVILLE ET A 39 KILOMÈTRES AU NORD-OUEST DE METZ.

VILLAGE DE L'ÉCOUTÈTERIE D'OEUTRANGE A L'ÉPOQUE LUXEMBOURGEOISE, PUIS DU BAILLIAGE ROYAL DE THIONVILLE, PROVINCE DES TROIS-ÉVÊCHÉS JUSQU'À LA RÉVOLUTION, KANFEN EST AUJOURD'HUI UNE COMMUNE ET UNE PAROISSE. LE VILLAGE POSSÈDE DEUX ANNEXES : KEYBOURG ET LA MINE CHARLES FERDINAND.

Le village de KANFEN apparaît pour la première fois dans un texte écrit en 1239 sous le nom CANTEVANNE. On retrouve ce même nom dans un autre texte de 1269. On trouvera par la suite, grâce à divers documents de l'époque CANTHOUAINE en 1282, CANFME en 1285, KANCEVANNES en 1290, KANTEVEN-

NE en 1298, KANTFAN en 1348, KANTPHANIA et CAMPHANIA en 1439, KANTPHEN en 1465, KANFFEN en 1531, CANTPHEN, CAMPFEN et KAMPTEN en 1544, CANFEN en 1572, CAMPHEN au XVII<sup>e</sup> siècle, KOUTPHEN en 1606, KANPTTEN en 1681, CANFEN en 1682, KANFEN au XVIII<sup>e</sup> siècle, CHAMPHEN en 1756, CANFIN et CANFEN à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, KANFEN et KAUFFEN en 1817, 1825 et 1844, KANFEN en 1869. Lorsque le village est intégré à l'empire allemand en 1870, son nom reste KANFEN, de même lorsqu'il redevient français en 1918.

L'appellation utilisée par la population autochtone de KANFEN est assez proche de la dénomination officielle : KAUNFEN, avec l'accent tonique placé sur la diphtongue AU. KANFEN fait en effet partie des villages de l'ouest thionvillois qui, avec Volmerange, Escherange, Zoufftgen etc... transforment tous les A brefs toniques situés avant N ou L en une diphtongue AU (voir à ce sujet la description du «Platt» de KANFEN). Alors qu'on appelle ce village KANFEN à Hettange-Grande, Cattenom ou Thionville, on le nommera donc dans les villages cités plus haut : KAUNFEN. Notons que les ouvrages du siècle dernier (ceux de Viville de 1817 ou de Verronnais de 1844 par exemple) tenaient compte de cette particularité et notaient KANFEN ou KAUFEN (l'absence de N est une erreur de transcription car la diphtongaison du A ne fait en aucun cas tomber le N qui le suit).

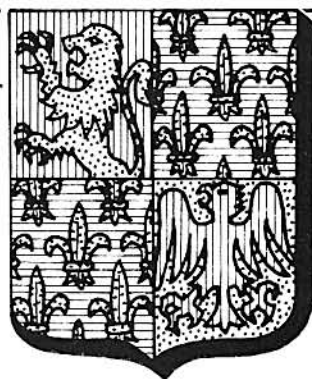
Selon Henri Hiegel, auteur d'un dictionnaire étymologique des noms de lieux de la Moselle paru en 1986, le toponyme KANFEN, qui, sous sa forme la plus anciennement connue est CANTEVANNE en 1239, viendrait de la locution latine CANTAT VENNA (du latin CANTARE : chanter, et du bas-latin VANNA, VENNE ou VINNA : la vanne de pêche). KANFEN serait donc l'«endroit où chante une vanne de pêche». Allusion au fait que la Kiesel était autrefois une rivière très poissonneuse et que les vannes de pêche semblaient chanter tant les poissons y grouillaient? Quoi qu'il en soit, cette origine latine fait remonter très loin les débuts du village de KANFEN. D'autres interprétations, également plausibles, seront données plus loin.

Les populations germaniques du village, conformément à leur prononciation qui tend à affaiblir ou à faire disparaître toutes les voyelles non-toniques vont transformer CANTEVANNE en CANTVEN. La consonne V, au contact de la sourde T, va s'assourdir elle-même en F, le T disparaîtra, le C initial s'écrira K, conformément à l'orthographe des langues germaniques. Toutes les autres formes n'apparaissent que comme des varian-

#### LE BLASON DE KANFEN.

*Ecartelé au 1 de gueules au lion issant d'or, aux 2 et 3 d'azur fleurdelysé d'or, au 4 d'or à l'aigle de gueules.*

Armes des anciens seigneurs : les lys de l'abbaye de Saint-Denis, le lion des Eltz et l'aigle des Valcourt.



tes souvent bizarres et sans fondement : Pourquoi a-t-on transcrit le son «F» par PH dans KANTPHANIA, KANTPHEN, CAMPHEN? Pourquoi a-t-on transcrit le son «K» par CH DANS CHAMPHEN? Pourquoi deux F et pas de N dans la forme KAUFFEN? Fantaisies orthographiques des scribes des temps passés à une époque où l'orthographe d'un mot n'avait pas l'importance qu'elle a aujourd'hui.

Avec les bouleversements dus à la Révolution, KANFEN devient en 1790 commune du canton de Hettange-Grande, créé pour l'occasion. Ce canton comprenait les villages de Beuvange-sous-Saint-Michel, Entrange, Escherange, Hettange, KANFEN, Molvange, Nondkeil, Oeutrange, Ottange, Rochonvillers, Sœtrich, Volkrange, Veymerange et Volmerange. En 1795, sous l'organisation de l'an III, le canton de Hettange-Grande sera supprimé. KANFEN et les autres villages de ce canton (sauf Hettange-Grande et Sœtrich) formeront alors le canton d'Oeutrange. Ce canton aura aussi une vie éphémère. Il disparaîtra en 1801 et KANFEN se verra rattaché au canton de Cattenom dont il fait encore partie à l'heure actuelle.

KANFEN est situé à 240 mètres d'altitude au pied du Kudertberg (en francisque KUDERTSBIERG). La Kiesel (Kissilbach en 1681, KISEL en francisque) prend sa source sur son ban au lieu-dit Barrenloch (BOR en francisque), après un parcours souterrain de la Linkerborn (ban de Volmerange). Elle traverse le village de KANFEN puis Sœtrich et Hettange avant de se jeter dans la Moselle entre Garche et Manom. C'est un petit ruisseau de 12,3 kilomètres d'une importance cependant capitale puisque c'est en lui que KANFEN trouve un nom grâce à ses «poissons chantants». Connus des peuplades pré-indo-européennes qui lui avaient donné le nom de Caranusca (le ruisseau pierreux), il donna son nom à l'une des cités gallo-romaines les plus célèbres du Pays Thionvillois.

L'église paroissiale, située à KEYBOURG, est dédiée à Saint Maurice dont la fête est le 22 septembre.

#### B. Keybourg.

Situé sur les pentes du Staufenberg (STOUFEBIERG), l'annexe de KEYBOURG est située à 1,5 km au sud-ouest du village. C'est à cet endroit que s'élève l'église paroissiale de KANFEN, Volmerange et Immeren. Elle a été agrandie et transformée en 1748.

A côté de l'église paroissiale se trouvait une cense (ferme) qui, au début du XVI<sup>e</sup> siècle appartient à Johann von Rol-

lingen (Jean de Raville) et une maison curiale. Jean de Raville fait donation de la cense le 3 janvier 1520 au curé de KANFEN contre un service d'anniversaire. Cette cense deviendra l'actuel presbytère de KANFEN.

La donation de 1520 constitue le premier écrit dans lequel apparaît le nom de cette annexe sous le vocable KYBERG. On trouvera par la suite KEYBRICH en 1681, KEYBRICK en 1682, KEYBOURG au XVIII<sup>e</sup> siècle, KEYBURG pendant l'époque allemande de 1870 à 1918 puis de nouveau KEYBOURG après la première guerre mondiale. En francique, on appelle cette annexe KEIBUURG. La signification de ce toponyme apparaît bien dans la dénomination de 1520 : KYBERG : la colline des vaches. Au niveau linguistique, il est intéressant de noter que la forme pluriel du substantif «vache» apparaît sous la forme KI en 1520 et KÉI en 1681. A l'heure actuelle, on trouve la forme KÉI à KANFEN comme à Volmerange, Zoufftgen ou Hettange. Mais à Manom ou Thionville, on a conservé l'ancienne forme KI. On peut donc dater approximativement la diptongaison de «i» en «éi» dans le parler de KANFEN et des villages environnants.

Certains historiens (cf. Reichsland Elsass-Lothringen) pensent qu'un château se dressait autrefois à KEYBOURG. Ceci donnerait une explication satisfaisante du suffixe -BOURG (BUURG : château). Il rappellerait ainsi le château disparu. Malheureusement, aucune preuve tangible ne nous permet d'affirmer l'existence d'un éventuel château.

Comme KEYBOURG est le siège de l'église paroissiale, on reparlera de cette annexe dans le chapitre consacrée à la paroisse.

## C. Mine Charles Ferdinand

Les premiers travaux pour l'exploitation de la mine Charles Ferdinand ont commencé en 1895 sur le ban d'Entrange à la limite avec le ban de KANFEN. En 1900 se construit le premier bâtiment situé sur le territoire kanfenois. Cette bâtisse située à gauche en venant du village de KANFEN, servait à loger le directeur de la mine. Peu à peu, d'autres maisons se sont construites sur le ban de KANFEN formant avec celles bâties sur le ban d'Entrange la cité de la mine : deux sont situées à gauche sur la route allant à Soétrich, huit autres se trouvent sur la droite sur une route dont le côté gauche fait partie d'Entrange et le côté droit de KANFEN. Signalons pour l'anecdote, que le côté Entrange de la route s'appelle rue de la Sapinière et le côté KANFEN rue de la Mine. Pas évident pour le néophyte de s'y retrouver. Cette annexe s'est vue appelée récemment KANFEN-SOUS-BOIS.



## 2. Brève histoire de KANFEN.

Lorsqu'une tiède brise orientale, aux courants ascendants, daigne remplacer les vents glaciaux du nord et de l'ouest, le *Kudertsbiere* se garnit d'ailes delta. En contrebas KANFEN, installé aux portes du Pays Haut, bénéficie d'une exposition solaire exceptionnelle, ce qui, ici, justifiera l'implantation d'un vignoble (cf. le lieu-dit *am Wangert*). L'eau n'y manque pas. Les hauteurs escarpées voisines, à peine fossilisées par une érosion multimillénaire, pouvaient assurer, le cas échéant, une protection naturelle efficace.

De Zoufftgen à Oeu-trange, via KANFEN, 39 tumuli protohistoriques ou gallo-romains (la plupart n'ayant pas été fouillés) ont été recensés sous ces mêmes collines. Encadré par les gisements néolithiques (voire paléolithiques) de Molvange - Volmerange, Zoufftgen (*Bemmerlich*, pour ne citer que le plus proche) et les premières trouvailles isolées (mésolithique et néolithique) de Soétrich (Immeren), il serait illogique que le ban de KANFEN n'apporte pas son témoignage de la présence des hommes préhistoriques dans notre contrée.

A KANFEN, l'antiquité et le haut moyen-âge sont illustrés par quelques trouvailles fortuites (tessons de céramique, perle, pièce de verrerie...). L'entonnoir formé par les hauteurs du *Stoufebësch* et du *Kudertsbiere* offre, du piéage d'Oeu-trange au *Schwanz* de Zoufftgen, la voie d'accès la moins éprouvante aboutissant à la vallée de Volmerange. Partant du *Kemet* volmerangeois, le «chemin qui conduit à Thionville» (dénomination du XVIII<sup>e</sup> siècle) aboutit à KANFEN via le dit entonnoir, où nous trouvons le lieu-dit *Hostert* (dans le village actuel). *Hostert* signifierait «un lieu où s'érigéait une ferme, un hameau». Les trouvailles archéologiques émanant de ces noms de lieux «types» sont souvent de nature gallo-romaine; ce qui a conduit plusieurs toponymis-

tes vers une approche plus spécifique : «anciens établissements fondés le long des voies romaines»; définition également retenue dans le Nord-Est de la province de Liège!

Déjà vérifié dans 53 cas proches de nous, le lieu-dit *Hostert* se trouve toujours à proximité d'un *Kem* et a bien sûr livré des artefacts gallo-romains. Il faudrait encore ajouter à cela les observations identiques constatées en Allemagne et en Belgique. Les *Kem* ou *Kiem* sont souvent admis comme désignant des voies romaines (cf. le latin *caminus* : le chemin). En réalité, l'origine linguistique de *Kem* est probablement celtique. Dans les langues celtiques modernes (gallois, breton gaélique...) *Kemm* signifie toujours chemin. Si à KANFEN la mémoire locale ne semble pas avoir conservé de *Kem* dans sa tradition orale, le lieu-dit *Gehren* (francique *Gerem*) est susceptible de nous guider.

*Gehren* se traduit par giron. En dehors de l'expression figurée «dans le giron de sa mère», *Gehren* désignait une pièce de tissu d'habillement de forme triangulaire. En toponymie, *Gehren* trahit des terrains qui forment ou formaient un angle, pouvant être délimité par la jonction de deux routes. Cette caractéristique est constatée à Pont-Saint-Pierre (bel exemple de synchronisme) où l'angle formé par le *Gehren* hettangeois est d'une part limité par le *Kem* Metz - Trèves, et de l'autre, par un diverticule secondaire rejoignant les substractions gallo-romaines de *Raspëch* (Entrange). La suite logique, actuellement partiellement reconstituée à partir de là, aboutit au *Gehren* de KANFEN!

Avec des toponymes tels que *Botterpad*, *Mess*,... l'étude du parcellaire primitif de KANFEN pourrait être facilitée, d'autant plus que quelques curieuses traces de centuriations peuvent être relevées.



L'interprétation des lieux-dits doit être effectuée avec prudence; les toponymes subissant souvent des déformations assez conséquentes. A KANFEN, l'exemple le plus significatif est celui du *Koordegaart* (le domaine de la ferme) transcrit, sans pudeur, sur le cadastre de Napoléon et sur les suivants... «Corps de Garde»!!!

Au cours des temps, les orthographe les plus courantes de la localité se fixent en *Cantevenne*, *Cantevanne*, *Kampfen*, *Kantfen*, *Kanfen*. Que faut-il y lire? H. Hiegel, toponymiste mosellan, se réfère souvent aux langues germaniques dans ses interprétations. Cependant, pour KANFEN, il lira le latin *Cante vannia*. Dans KANFEN, on pourrait être tenté de trouver l'allemand *Kamm*, *Fenn* (terrain marécageux). Néanmoins, la démarche de H. Hiegel nous paraît logique. Elle rejette, sans doute, la condition d'une double variation phonétique d'un «fau» (v) au cours des âges, donc une interprétation germanique en F. En retenant le latin, force est de constater que l'aboutissement est aussi poétique que celui de monsieur Hiegel. En retenant le celtique, seul le préfixe a pu être défini : *Kan* (blanc), *Kamm* (chemin), *Kamm* (courbe). En se basant sur une tautologie celtico-francique, on peut être conduit à : chemin, chemins (*Kamm, weën*).

Faut-il encore chercher un *Kem* à KANFEN, ou bien se trouve-t-il, comme le *Hostert*, dans le village même?

Aux aïdes d'octobre 980, Otton II, empereur du Saint Empire Romain Germanique, devait confirmer les biens que l'abbaye Saint Denis, près de Paris, avait (donc cession ou vente antérieure) à Volmerange. KANFEN n'est pas cité. La carence de documents ne permet pas de dater l'union politico-religieuse de KANFEN - Volmerange. Ce n'est qu'en juin 1239 qu'elle apparaît. A cette date, Mathieu II, duc de Lorraine, et Jean de Fontoy (maison issue des Walcourt) confirment (donc un autre acte a dû être établi antérieurement) la lettre de collation de Eudo, abbé de Saint Denis, entre le prieur de Volmerange et Godefroid, avoué de Volmerange et KANFEN.

La présence de Jean de Fontoy dans cet accord est révélatrice quant à l'influence (sinon aux possessions) de la maison de Walcourt dans la région. Ceci est également confirmé par les prétentions de Nicolas d'Ottange (la famille d'Ottange est également issue des Walcourt) sur l'alleu de l'abbaye des Bénédictins de Munster à Escherange (alleu cédé en 1130 sous le pontificat d'Honorius II). Cette chicane, dont l'aboutissement parviendra jusqu'à KANFEN, conduisit le Comte Waleran de Luxembourg à intervenir. L'acte établi par ce dernier au mois de juillet 1214 ne put être exécuté; eu égard aux droits de la femme et du fils, prénommé Nicolas également, de Nicolas d'Ottange.

Aussi, toujours sous le comte Waleran, le 13 novembre 1225, l'abbaye de Munster consentit à ce qui suit : «Le chevalier d'Ottange reconnaît de nouveau qu'il n'a aucun droit à la vouerie des biens de l'abbaye; quant à ses biens propres ou alleu, qu'il en garde la disposition durant sa vie, celle de sa femme et de son fils. Après leur décès, ces biens devront revenir de plein droit et en toute franchise à l'

abbaye».

En 1268, Nicolas II d'Ottange rend définitivement à l'abbé de Notre Dame de Lucembour par le consentement de madame et de tous ses hoirs (héritiers) tous les biens qu'il a en *Anserange* (Escherange), en *Morvange* (Molvange), en *Garmorange* (Volmerange) et en *Cantevanne*, et pour mettre fin à toutes les vieilles contestations, il promet loyalement *séament et en bone foit, que nos ne en pladerions jamais, ne ne ferons austruy pladiez*. La même année, Ferry III, duc de Lorraine, confirme le susdit accord pour tout ce qui faisait partie du fief que le dit seigneur d'Ottange tenait de lui.

Par le truchement de la seigneurie de Freudenbourg, une partie de KANFEN reviendra à Jacques de Sierck, archevêque de Trèves, créateur de l'université de Trèves en 1455, frère de Marguerite de Sierck (épouse de Jean de Raville), décédée en 1499, puis en engagère des Limpach en 1475, avant d'être tenue en fief, en 1479, par Gérard d'Ottange.

Guillaume de Raville, fils de Jean II et d'Irmengarde de Meilbourg (famille vraisemblablement du même estoc que les Rodemack), neveu de Philippe de Sierck, possédait une cense ainsi qu'un terrain sis à Keybourg. Guillaume fut assassiné par son cousin Henri de Raville. Jean IV, fils de Guillaume, hérita donc des biens de son père.

Le 28 mai 1500, Jean d'Autel (famille liée aux Rodemack) et Lyse de Gonderstorff, seigneur et dame de Kœrich, vendent à Hans vom Steyn, cuisinier du marquis de Bade, et à Madeleine, sa femme, leurs droits à Molvange, KANFEN et Rochonvillers, pour une somme de 200 florins (*ie das wert von echt dobell lewen stüber, oder 21 nuwer Lutzenburger Gross*).

Le 10 novembre 1515, *uff Sant Martins abent im winter*, Conradt, évêque de Nicopolis, wig Bischoff à Metz, déclare que Jean IV de Raville, seigneur de Dune, Densburg et Septfontaines, maréchal héréditaire du Duché de Luxembourg, a fait don à l'église paroissiale de KANFEN d'un terrain sis près de la maison curiale à Keybourg. Il s'engage à faire dire chaque année, perpétuellement, deux anniversaires à la mémoire de ses ancêtres.

Le 12 octobre 1517, Jean d'Autel et Lyse de Gonderstorff, conjoints, déclarent que Hans vom Steyn, cuisinier du marquis de Bade, et Madeleine, sa femme, leur ont prêté vingt petits florins à 21 gros du Luxembourg, sur leurs dîmes de Rochonvillers et des villages de Molvange et KANFEN.

Le 3 janvier 1520 (millésime en nouveau style), *geben uf dem echten dag Sant Steffan protomartyr*, Johann von Rollingen (Jean IV de Raville), seigneur de Dune..., et Marguerite, née comtesse de Manderscheit et Blanckenheim, sa femme, déclarent avoir fait donation de la cense dite *Kyberg*, sise près de l'église paroissiale de KANFEN, à charge d'anniversaire, au curé de la paroisse, et ce en l'honneur de Saint Maurice et Saint Denis (patrons respectifs de l'église de Keybourg et de la chapelle de Volmerange, son annexe).

Le 30 juin 1531, l'abbaye royale de

Saint Denis vend à Bernard d'Eltz, seigneur d'Ottange, les privilèges, droits et biens qu'elle possédait à Volmerange et KANFEN. Cette vente sera confirmée par la chevalerie luxembourgeoise le 10 janvier 1532, puis par bulle papale le 21 février 1549.

Au titre du droit d'aînesse, Salentin, fils de Bernard d'Eltz, reçut en fief, au nom de l'empereur Charles Quint, le 13 août 1555, les biens tenus à ce titre par feu son père, soit le château de Volmerange et les villages de KANFEN et de Volmerange.

Le 12 octobre 1563, Sébastien et Adolphe, comtes de Seine, seigneurs de Hombourg, Moncler (liés aux Sierck) et Mentzburg, cousins, donnent en fief à Salentin d'Eltz, seigneur d'Ottange, des biens sis à KANFEN, dits Limpacherbe (héritage des Limpach). Ces derniers sont fossilisés dans la toponymie kanfenoise sous le même nom. Celui-ci reçoit également une maison forte à Freudenbourg ainsi que d'autres biens.

Le 28 décembre 1563, Salentin d'Eltz donna en engagère à Anne d'Engelsdorf, abesse au couvent du Saint Esprit à Luxembourg, la dîme de KANFEN.

Le 2 avril 1570, les quatre fils (alors tous majeurs) de Bernard d'Eltz (second mariage) se partagent, avec l'assentiment de Marguerite de Maumelberg, leur mère, l'héritage de leur père. Godfried succèdera à son frère Salentin à la tête de la Seigneurie de Volmerange et KANFEN. Cependant Cuno-Georges obtint la dîme de KANFEN, entre autres. Après son décès, les biens de Cuno-Georges revinrent à ses trois frères. Godfried obtint la dîme de KANFEN.

Le 9 juin 1592 fut établie la spécification des biens sis au ban de KANFEN, appartenant au marquis de Bade. En effet, en 1492, les biens de Gérard de Rodemack et de son neveu Georges de Wirnenbourg ont été confisqués pour cause de félonie par Maximilien d'Autriche. La même année, ces biens, dont ceux à KANFEN, échurent aux margraves de Bade. Les contestations à ce titre durèrent cependant plus d'un siècle!

Gottfried I d'Eltz, époux d'Élisabeth de Heu, eut un fils (prénommé Gottfried également) ainsi que trois filles.

Gottfried II d'Eltz succèdera à son père au décès de ce dernier en 1614. Gottfried II prit pour épouse Dorothee de Raville. Cette union restera sans enfants.

Le 10 mars 1564 (nouveau style 1565), Wirich, seigneur de Crérange et de Pittange, chevalier, justicier des nobles, mande à Jean, Seigneur de Wiltz et à Reichhart d'Ouren, seigneur de Tavigny, de citer devant le siège des nobles les héritiers de Marguerite de Brandenburg, et ce, à la requête de Jean de Brandenburg, seigneur de Meysenbourg, Fontoy et Lagrange, au sujet de l'exécution du partage fait jadis par Frédéric de Brandenburg, père du dit Jean, et son frère Georges, par suite duquel le dit Frédéric de Brandenburg a obtenu Meysenbourg, avec la moitié de Hosich, plus KANFEN, Rœser etc... etc...

En 1618, plusieurs pièces de procédure font état d'une affaire entre Thierry Mohr de Waldt et Godefroid II d'Eltz au



▷ sujet de la dîme de Hagelsdorf et de KANFEN. En 1631, au décès, sans hoirs, de Gottfried II d'Eltz, Dorothée de Ravelle, son épouse, conservera l'usufruit de la terre et seigneurie de Volmerange. Quant aux biens à KANFEN, ils revinrent à la sœur de Gottfried II, Claudine d'Eltz.

Claudine d'Eltz, sœur de Gottfried II, épousa Claude de Lannoy; union de laquelle naquit Eugène Albert de Lannoy. Ce dernier prit pour épouse Anne Marguerite de Retz et eut une fille prénommée Anne Théodore.

Anne Théodore de Lannoy épouse en 1681 Pierre d'Arros d'Argelot. Cette union restera, semble-t-il, sans enfants. Dans un aveu daté du 4 avril 1682, Pierre d'Arros d'Argelot fait état de ses rentes et privilèges à Volmerange et KANFEN, ainsi que de la possession d'un bois de hautes futaies d'environ quarante arpents à KANFEN. Cependant, ces biens n'avaient été confiés à son épouse qu'à titre de fideicommissis. C'est en tout cas le prétexte qu'avança Eugène Albert de Lannoy aux créanciers de sa fille et de son gendre.

On ignore la part exacte que les Meilbourg, sans doute de la même essence que les Rodemack, avaient à KANFEN. Faute de mâles, la lignée des Meilbourg s'éteignit au XVI<sup>e</sup> siècle. Leurs successeurs seront les Krichingen - Pittingen (Créange - Pittange).

En 1630, Pierre Ernest de Créange - Pittange, seigneur de Hombourg, Meilbourg, KANFEN, Manderen, Daun... vend la seigneurie de Meilbourg à Jean de Boland pour la somme de 24000 livres. Catherine, fille de Jean de Boland, épousa Jean Mathias de Berg. De cette union, naquit Jean de Berg qui, en 1632, prit possession de l'acquisition de son grand-père, Jean de Boland, bourgmestre de Cologne.

A la suite d'un arrangement familial, la sœur de Jean de Berg, Ursule de Berg, veuve de Walter de Jeger, devint Dame de Meilbourg. Le 7 août 1678, Jean-François de Gévigny épouse la «très noble et vertueuse» Marie Catherine Thérèse de Jeger, fille de feu Messire Walter de Jeger, de son vivant seigneur de Lorttemberg, Meilbourg, Sentsich, Ham, Domprost (Metzervisse), KANFEN..., et de Dame Ursule de Berg. Par l'apport de la dot et de l'héritage de son épouse, Jean François de Gévigny, grand bailli d'épée du gouvernement de Thionville, devint seigneur de KANFEN, Hettange, Sentsich, Ham, Domprost etc...

Jean François de Gévigny et Marie Catherine Thérèse de Jeger eurent trois enfants, dont deux filles. Leur seul fils, Joseph Alexandre François, qui épouse Louise Marguerite de Rozières, succèdera à ses parents sur les biens sis à KANFEN.

D'un aveu et dénombrement, daté du 31 juillet 1753 et donné par Théodore Charles et Joseph de Gévigny (trois des dix enfants de Joseph-Alexandre-François) nous apprenons :

*Item, nous tenons du Roy la haute justice de KANFEN (acquise le 2 juillet 1704 par leur grand-père) que nous possédons à titre d'aliénation et la moyenne et basse justice propriétairement et la foncière, ayant un signe patibulaire (patibulum : gibet) sur deux pilliers au ban du dit lieu...*



Restauration Bettendorf.

Atelier für Fotografie und Malerei von Gebr. Engel, Dörschhofen

Gruss aus Kanfen

*Item, nous avons le droit comme seigneur Moyen et Bas et foncier de KANFEN d'y créer et établir un maire, quatre échevins, un greffier et un sergent qui font un corps de justice, comme aussi de les changer quand bon me semble et de choisir telles personnes qu'il nous plaît, pour remplir ledit office...*

Notons ici qu'avant la guerre de Trente Ans, KANFEN formait avec Volmerange un même seigneurie sous l'autorité de l'abbaye royale Saint Denis. C'est pourquoi le carcan, symbole du droit de moyenne et basse justice, s'élevait sur territoire volmerangeois au lieu-dit *Galgenground* (fond du carcan), situé non loin du chemin menant de Volmerange à l'église paroissiale de Keybourg.

Ce même dénombrement nous apprend que les sieurs de Créange, «devanciers» des Gévigny, avaient laissé en arrière fief au baron d'Eltz une rente de poules à percevoir à KANFEN. En échange, le seigneur de Volmerange devait offrir, une fois par an, le lendemain des petits rois, un banquet aux seigneurs de KANFEN. Un arrêt souverain du Conseil de Malines (cour suprême) daté de 1590 avait d'ailleurs été rendu à cet effet. Lors de ce repas, dit «banquet du prier», les seigneurs de KANFEN pouvaient paraître avec leurs serviteurs, les maire et gens de justice de KANFEN avec leurs femmes, leurs chevaux, chiens (qui avaient droit à du pain cuit) et leurs oiseaux (faucons?).

Pour se mettre en appétit, une partie de chasse devait certainement être organisée (chiens, oiseaux). Qu'elle l'ait été avant le banquet ne porte point à discussion. Les «oiseaux» avaient en effet droit lors du banquet à une des meilleures poules et auraient été plutôt inefficaces sur le terrain après cela! Les *Kaufener Foren* devaient alors bien se rire des *Wuelmerénger Fraschefänkerten*. Quant aux *Eescherénger Sténgfreesser* et aux *Muelwénger Spätzääsch*, ils devaient bien s'en garder. En effet, lorsque l'abbé de Munster se rendait chez eux, il fallait lui servir une

double ration!!!

Mais toutes ces réjouissances allaient prendre fin en 1789 avec la Révolution. Les droits féodaux sont à KANFEN devient une commune. La municipalité qui va alors administrer KANFEN pendant la Révolution sera toute dévouée à celle-ci et un certain nombre de kanfenois vivront alors des heures difficiles. Il y eut en effet dans ce village pas moins de ONZE déportés ou émigrés dont le curé (dénoncé par la municipalité) ainsi que son vicaire. Presqu'un record en Pays Thionvillois!

La liste de ces déportés et émigrés est intéressante à plus d'un point. Pas de nobles mais des gens humbles pour la plupart (cultivateur, tonnelier, manœuvre). Intéressant aussi le fait qu'un certain nombre a été dénoncé par la municipalité. Voici cette liste:

CLAUDE Pierre de KANFEN, cultivateur, déporté omis sur les listes. Il fut condamné à la déportation pour cinq ans par arrêt du parlement du 2 septembre 1793.

DENIS Charles, fils de Philippe Denis, tonnelier à KANFEN, 6e liste p. 3. Il était émigré «depuis la première réquisition de la masse», c'est-à-dire sans doute depuis la date de la levée en masse (16 - 23 août 1793). Il fut dénoncé par la municipalité de KANFEN le 29 vendémiaire an II, inscrit le 15 brumaire an II par le district de Thionville et le 17 par arrêt du département.

DENIS Philippe, tonnelier à KANFEN, déporté omis sur les listes. Il fut condamné à cinq ans de déportation par jugement du 2 septembre. Ses biens furent mis sous scellés le 21 nivôse an II, par le juge de paix d'Oeustrange et inventoriés le 24 germinal an II.

DENIS Pierre, fils, de KANFEN, 4e liste, p. 5. Dénoncé par la municipalité de KANFEN, il fut inscrit par le district de Thionville le 1er juin 1793.

DUMONT Antoine, curé de KANFEN, 4e liste, p. 5. Dénoncé par la municipalité de



▷ KANFEN, il fut inscrit par le district de Thionville. Sans doute n'avait-il fait qu'obéir à la loi du 26 août 1792. Le 4 thermidor an X, il fit sa déclaration à Mayence devant le préfet du Mont-Tonnerre et il fut amnistié le 14 thermidor an XI. En 1810, il était de nouveau desservant de KANFEN où il était revenu dès sa rentrée.

FENDT Jean, manœuvre à KANFEN, fut condamné à cinq ans de déportation hors des frontières par arrêté du 2 septembre 1793.

FLIS Catherine, fille majeure de KANFEN. Dénoncée par la municipalité de KANFEN le 21 messidor 1793 (en juillet), elle fut inscrite par le district de Thionville le 25 prairial an III sur une liste dont la publication fut d'abord omise, puis définitivement oubliée.

HOSSE Nicolas, manœuvre de KANFEN, non compris dans les listes. Il fut condamné à la déportation pour cinq années, le 2 septembre 1793 par arrêté du département.

KIRSCH Madeleine, fille majeure, 13e liste p. 4. Elle fut inscrite au district de Thionville par arrêté du département du 4 thermidor an II. Elle fut définitivement rayée par Fouché le 1er jour complémentaire an IX.

PIGUET Pierre-Charles, vicaire de KANFEN, déporté omis sur les listes. Il était né à Faulquemont le 23 juillet 1753 de Jean-François Piguët et d'Anne-Catherine Chabassol. Il fit ses études au collège des Augustins de Sarrelouis. Ordonné prêtre le 12 mars 1785, il fut aussitôt nommé vicaire de KANFEN. A la Révolution, il refusa le serment, se déporta, mais ne fut pas inscrit sur les listes. Agé de 48 ans en l'an X, il fit élection de domicile à Metz, 66 rue des Allemands, fit sa déclaration le 6 prairial an X devant le préfet de la Moselle, fut amnistié le 18 nivôse an XI. Il devint desservant de Lambach, fonction qu'il exerçait en 1810.

TENTINGER Jean, fils de Philippe Tentinger, 6e liste, p. 5. Dénoncé par la muni-

cipalité de KANFEN le 29 vendémiaire an II, il fut inscrit le 15 brumaire an II par le district de Thionville et le 17 brumaire par le département.

A la restauration, en 1817, la statistique de Viville signale que KANFEN est un village de 464 habitants, qu'il comprend 85 maisons et que son territoire productif est de 845 hectares dont 55 en bois.

Dans le premier tiers du XIXe siècle KANFEN prend une belle expansion démographique et la population atteindra 593 habitants en 1836, un chiffre qui décroîtra vite par la suite, si bien qu'il faudra attendre 1982 pour retrouver le même.

Trois kanfenois vont trouver la mort dans les années 1841-1842 lors de la conquête de l'Algérie : HIM Nicolas, TERVER Pierre, LANG Mathias.

La statistique de Verronnais de 1844 note pour KANFEN une population de 532 habitants (soit 61 de moins qu'en 1836, huit ans plus tôt), 87 maisons (seulement deux de plus qu'en 1817). Cette statistique rapporte aussi que l'école est fréquentée par 58 garçons et 45 filles, que le revenu de l'instituteur s'élève à 500 francs et que le territoire productif est de 845 hectares dont 55 en bois. Une autre statistique de Verronnais de 1852 est encore plus complète. Elle note 510 habitants, 99 maisons, 40 granges, 90 chevaux, 70 fontaines, pompes et puits. L'école est alors fréquentée par 38 filles et 42 garçons, le revenu communal est de 2409 francs. On élève à KANFEN bestiaux et chevaux, ainsi que 600 volailles. Le ban communal est giboyeux et on y trouve lièvres, perdrix, alouettes. Le village dispose d'un moulin à farine, d'un moulin à plâtre, d'un lavoir public et d'une maison d'école. On y produit du vin, du blé et de l'avoine. Trois hectares sont plantés en vigne (cf. sur le cadastre, les lieux-dits *Wangerten, an de Wangerten...*). Le village peut, en cas de réunion des

troupes, loger 100 chevaux et 200 hommes.

En 1854, une épidémie de choléra se répand à KANFEN à cause du manque d'eau dans le village et de l'insalubrité du *Klapp*. Entre août et septembre, le choléra emportera neuf kanfenois :

- BRANENBURGER Pierre, 56 ans, manœuvre.
- MARX Marie, 11 ans.
- MARX Pierre, 38 ans, cultivateur.
- MARX Martin, 58 ans, cultivateur.
- LANG Martin, 68 ans, tailleur.
- BERENTZ Marie, 51 ans, épouse de LANG Martin.
- LANG Anne-Catherine, 66 ans, épouse de LÉONARD Nicolas.
- BETTENDORF Anne-Marie, 20 ans.

Trois ans plus tard, en 1857, KANFEN est de nouveau dans le malheur. Un dimanche, à 19 h, un incendie éclate dans le village et transforme une rue entière en brasier. Malgré la participation des corps de sapeur pompier de Volmerange, Thionville et Cattenom, le sinistre ne pourra être maîtrisé que le mercredi après-midi. Deux pompiers thionvillois ont été blessés dans le combat contre le feu qui a réduit en cendres toute la rue. Le côté comique de l'histoire est que les pompiers kanfenois ont bu pendant l'incendie pour plus de 300F, coquette somme à l'époque. Afin de pouvoir faire face si un nouvel incendie se déclarait, la commune achète une pompe à incendie le 2 février 1858... à peine plus chère que la note de bar des pompiers pendant l'incendie de 1857. Mais l'anecdote ne s'arrête pas là! Lors de la première intervention, les pompiers kanfenois vont constater qu'il n'y a pas de seau pour alimenter en eau la pompe! La municipalité décidera l'achat de dix seaux. Malheureusement, peu après, lors de l'incendie d'une ferme à Molvange, la pompe de KANFEN faillit brûler car le flexible était trop court : il ne mesurait que cinq mètres! Il fallait presque se mettre dans le feu pour l'éteindre!

Le coup d'état du deux décembre va être approuvé par une majorité de kanfenois et la municipalité sera favorable au régime du second Empire. Un certain nombre de lettres de félicitations adressées à Napoléon III le prouve amplement. Ainsi le 28 février 1853, le Conseil Municipal adresse ses félicitations et témoignage de bonheur à l'empereur à l'occasion de son mariage : *«Ce que nous aurions désiré exprimer, il y a plusieurs jours, nous le faisons aujourd'hui d'autant plus franchement que nous sommes convaincus que nos félicitations et notre témoignage de bonheur que nous éprouvons depuis que la Providence nous protège si visiblement, ne déplairont pas à votre Majesté l'Empereur. Oui Sire, nous l'avouons sans affectation, votre élévation à la dignité impériale, et par suite votre mariage si noble et si digne que vous avez contracté avec une personne qui partage votre cœur et dont la générosité, tant pour le pauvre que pour le riche, est déjà connue, met le comble à notre joie et à notre ambition. Aussi formons nous sans cesse des vœux ardents pour que le ciel préserve celui et celle qu'un autre effet que celle d'une volonté humaine a fait choisir. Daignez agréer, Sire, nos félicitations bien sincères».*

En 1856, à l'occasion de la naissance du prince impérial, la municipalité a-





dressa à nouveau ses félicitations à Napoléon III : «*Daignez permettre aux soussignés Maire, Adjoint, et membres du corps Municipal de la commune de Kanfen de venir, emprunts de respect et de vénération, comme fidèles interprètes de l'esprit de cette localité, vous exprimer nos sentiments unanimes d'allégresse et de bonheur éprouvés à la naissance du Prince Impérial, votre fils. La France vous doit : ordre, sécurité, prospérité, avenir; aussi voyons-nous déjà en perspective, ce fils de l'Empire, grandi sous vos yeux, marcher sur les traces glorieuses de son père, continuer un gouvernement de modération, de droiture, et d'équité, et maintenir la France au rang élevé qui lui revient dans les conseils de l'Europe. Nous associons notre avenir et celui de nos enfants aux destinées de ce futur Empereur. Permettez-nous, Sire, de déposer nos hommages au pied de votre trône, embelli par les vertus de votre Épouse, notre gracieuse Impératrice.*».

De même en 1859, à la suite de l'attentat d'Orsini, la municipalité adresse son soutien à l'empereur : «*Nous, Maire, adjoint et conseillers municipaux de la commune de Kanfen, mus par des sentiments d'amour, de dévouement et de reconnaissance envers votre Majesté et leurs Majestés l'Impératrice et le fils chéri de l'Empire, volons tous au pied de votre trône pour vous présenter, en toute humilité au nom des habitants de notre localité, les actions de grâces qu'on y rend à l'unanimité au Très-Haut pour avoir confondu, une fois de plus, quelques pervers, voulant ravir votre majesté au Monde entier. Assurément, la providence voulait, en déjouant leur projet, prouver dérechef à l'Univers que vous êtes son vrai favori et qu'aucun événement fâcheux ne peut prévaloir contre votre Majesté faisant le bonheur de toutes les classes. Aussi désirons-nous ardemment le sien et nous la prions de bien vouloir agréer les sentiments du profond respect, lequel nous sommes, sire, de votre Majesté les fidèles et loyaux serviteurs et sujets.*».

1870 allait apporter la désillusion aux sympathisants de l'Empire. Pourtant, si le village allait continuer au début de l'annexion à s'enfoncer dans l'apathie avec une lente mais constante chute de population, la fin du XIXe siècle, avec l'ouverture des mines dans les villages environnants (Entrange, Volmerange), allait donner jour à un nouvel essor au village qui allait s'agrandir de façon notable.

La guerre de 1914-1918 allait briser cet élan et la population devait à nouveau chuter. Pendant la deuxième guerre mondiale, les nazis se servirent de KANFEN pour exercer leur propagande. Plusieurs grandes fermes modèles d'aspect austères mais ayant la qualité d'être solides, seront construites et inaugurées à grands coups de discours pro-hitlériens. Les services de propagande en firent même l'objet d'un film d'une demi-heure. Lors de l'avancée des américains en 1944, un certain nombre de maisons de KANFEN seront fortement endommagées ou même entièrement détruites, si bien qu'à la fin de la guerre, le village sera classé commune sinistrée à 24%.

Après la guerre, le village sombre de nouveau dans le déclin. En 1954, il atteindra le nombre d'habitants le plus bas de-



puis la Révolution : 440. La remontée se fera d'abord lentement jusqu'en 1975 puis de plus en plus vite pour atteindre 708 habitants en 1984. Cette remontée démographique se fera par la construction de divers lotissements sous l'impulsion de la municipalité, ce qui amènera au village un grand nombre de personnes venues de l'extérieur. Cette augmentation de 40% en dix ans de la population de KANFEN ne sera pas sans effet sur la cohésion de la communauté villageoise : dichotomie lourde de conséquences entre d'une part de nouveaux lotissements avec une population jeune et en pleine expansion et d'autre part l'ancien village avec une population âgée qui diminue au fil des années et tend à disparaître, et avec elle, notre langue, notre culture, nos traditions. Que sera devenu KANFEN dans trente ans?

### 3. La population de KANFEN.

On peut avoir un aperçu de la vie des kanfenois sous l'ancien régime grâce aux us et coutumes qui ont été conservés. Nous nous contenterons d'en évoquer quelques points et nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Romain Wagner «*Seigneurie de Volmerange - Pairie de Keybourg*» de la page 119 à 124, pour plus de détails.

L'abbé de Saint Denis, seigneur de KANFEN, possédait personnellement les terres du lieu-dit Brill. En dehors du Brill, toutes les autres terres étaient assujetties à la grosse dîme qui revenait à l'abbé de Saint Denis. Celui-ci pouvait poursuivre les retardataires. La chasse étant privilège seigneurial, tout ce qui vole ou court entre ciel et terre appartient au seigneur. Les habitants devaient la corvée au seigneur, semer et labourer ses champs. Ils devaient entretenir le tournant et le canal du moulin. La vente du vin est au taux et

profit du seigneur.

La population de KANFEN aux XVe et XVIe siècle nous est connue grâce aux aveux et dénombrements de l'époque. Le premier dénombrement connu date de 1473 et donne pour KANFEN 38 feux (190 habitants environ). Notons que ce chiffre est considérable comparé à celui d'autres villages : le même dénombrement ne donne pour Volmerange que 29 feux (145 habitants). Jusqu'à la guerre de Trente Ans en effet, KANFEN sera sensiblement plus grand que Volmerange. Le dénombrement de 1495 montre une légère baisse de population : 33 ménages (165 habitants). En 1501, la population remonte à 35 ménages (175 habitants). En 1525, nouvelle baisse avec 27,5 ménages (137 habitants) puis nouvelle hausse avec 31,5 ménages (157 habitants) en 1528, puis 32 feux (160 habitants) en 1531. On n'a ensuite plus de chiffre de population jusqu'à la Révolution.

A partir de la Révolution, on peut suivre régulièrement l'évolution de la population de KANFEN. Les cahiers de doléances donnent 74 feux pour 1789. En comptant cinq personnes par feu, on obtient 370 habitants, chiffre sans doute inférieur à la réalité puisque le recensement de 1801 donne 469 habitants. La population kanfenoise va connaître de nombreuses fluctuations au cours des XIXe et XXe siècles : baisse jusqu'en 1817, remontée en 1836, baisse jusqu'en 1885, remontée en 1890, baisse en 1895, remontée en 1900, baisse en 1905, remontée en 1910, baisse en 1921, remontée en 1926, baisse jusqu'en 1954, remontée en 1962, nouvelle baisse jusqu'en 1975, date à partir de laquelle la population ne cessera plus de monter. Les chiffres ci-dessous illustrent bien cette fluctuation :

1801 : 469 hab.	1885 : 467 hab.
1817 : 464 hab.	1890 : 486 hab.
1836 : 593 hab.	1895 : 470 hab.
1844 : 532 hab.	1900 : 512 hab.
1851 : 509 hab.	1905 : 493 hab.
1861 : 508 hab.	1910 : 586 hab.
1875 : 476 hab.	1921 : 511 hab.



- ▷ 1926 : 543 hab.      1968 : 483 hab.  
 1931 : 522 hab.      1975 : 469 hab.  
 1936 : 518 hab.      1982 : 615 hab.  
 1946 : 444 hab.      1983 : 690 hab.  
 1954 : 440 hab.      1984 : 708 hab.  
 1962 : 500 hab.

Avec le recensement des étrangers dans le village depuis la fin de la dernière guerre, on relève une progression de ceux-ci jusqu'en 1957 due à la proximité des mines d'Entringe et de Volmerange. On assiste à partir de 1960 à une nette diminution de la population étrangère. Cette époque coïncide avec la fermeture des premières mines.

- 1945 : 37 étrangers (5 italiens - 3 luxembourgeois - 27 polonais - 2 russes).  
 1950 : 42 étrangers (2 allemands - 3 italiens - 2 luxembourgeois - 32 polonais - 1 russe - 1 tchèque - 1 yougoslave).  
 1957 : 57 étrangers (24 italiens - 3 luxembourgeois - 27 polonais - 3 apatrides).  
 1960 : 46 étrangers (18 italiens - 22 polonais - 3 luxembourgeois - 3 apatrides).  
 1969 : 24 étrangers (13 italiens - 2 luxembourgeois - 4 polonais - 1 lithuanien - 4 algériens).  
 1975 : 21 étrangers (11 italiens - 4 polonais - 1 allemand - 1 belge - 1 lithuanien - 1 tunisien - 1 luxemb.).  
 1981 : 14 étrangers (2 belges - 8 italiens - 2 luxemb. - 1 anglais - 1 portugais)

Grâce aux premiers registres paroissiaux qui datent de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, on peut reconstituer une liste des habitants de KANFEN de cette époque. Malheureusement, le métier est rarement signalé. On notera que deux kanfenoises portent le curieux nom de Catsanne dans cette liste d'avant 1691 : STEIL Marguerite; WOLL Bernard; WOLL Ernest; SCHREINER Dominique; PRINTZ Pierre; CLÉMENT François; GERDNER Jean; DOULLY Jean Nicolas; WECKLINGER

Michel; STEILS Bernard; HUMBERT Anton; KREMER Jacob; BETTINGER Pierre; BEUREN Catsanne; SCHMID Pierre; KIRSCHER Jean; ARENSTORFF Jean, laboureur; CLAUS Martin; WONNER Jacob; DRIFLEL Jean; SCHWEITZER Nicolas; WEIBER Michel; LAM Nicolas; PANSO Guillaume; EÏSCHEN Nicolas, maître d'école de la paroisse de Keybourg; PRINCE Mathias; KREMER Jean; BACH Margarethe; NEIF Arnold; STEILL Catsanne; MULLER Margarethe; BERGEN Jean, synodal de Kanfen en 1684; CLEMENT Pierre, synodal de Kanfen en 1688; GEILLER Adam; GERLACE GARDS Jean, maître d'école; RUPPERT Salentin; FLANNER Bernard; PRINTZ Méchel; STEILL Jean Adam, échevin; FELTZ Balthazar; BEUVEN Jean; BOULINGE Jean; WAGNER Théodor.

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, les métiers sont régulièrement signalés, comme en témoigne cette liste d'habitants de KANFEN entre 1737 et 1740, qui montre bien les catégories socio-professionnelles de l'époque :

DAMBLEZ Alexandre, laboureur.  
 BEYREN Nicolas, laboureur.  
 CREDELICH Jacques, laboureur.  
 SCHWEITZER Jean, laboureur.  
 SCHNEIDER Pierre, laboureur.  
 BETTINGER Pierre, laboureur.  
 HIM Jean, laboureur.  
 PAULLUS Martin, laboureur.  
 GILLEN Jean, laboureur.  
 DENYS Salentin, manœuvre.  
 BETTINGER Jean, manœuvre.  
 WEBER Clément, manœuvre.  
 GERDENER Jean, manœuvre.  
 PARISEAUX Guillaume, manœuvre.  
 TRAUSS Jean, manœuvre.  
 ROUPPERT Jean, manœuvre.  
 MARX Jacques, manœuvre.  
 NEIS Jean, tisserand.  
 FELLER Jean, tisserand.  
 MOLVINGER Nicolas, tisserand.  
 SCHOLTES Georges, tisserand.  
 STREINER Jean, fileur de laine.

KLEIN Nicolas, fileur de laine.  
 WOLL Nicolas, fileur de laine.  
 HENTGES Philippe, tailleur.  
 WOLL Bernard, tailleur.  
 STRALEN Jean, cordonnier.  
 BREDENBACH Jean, cordonnier.  
 SCHMIT Nicolas, maréchal.  
 CLAUS Jean, charron.  
 ROUPPERT Jean, charron.  
 LEGILLE François, serrurier.  
 FRANK Jean, tonnelier.  
 KAYSER Paul, huilier.  
 FELLER Jean, sergent.  
 HUBERTY Dominique, maître d'école.  
 CREMER Jean-Baptiste, administrateur de Kanfen.

## 4. L'administration de KANFEN.

Sous l'ancien régime, l'administration du village est sous l'autorité du seigneur qui est, primitivement, l'abbaye royale de Saint Denis. C'est elle qui nomme donc les quatre personnes chargées de l'administration de KANFEN : un centenier (ou mayeur) qui correspond au maire, un sergent de justice et deux échevins. Le greffier était sans doute commun aux deux villages de KANFEN et Volmerange. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont les de Gévigny, seigneurs de KANFEN, qui possèdent le droit comme seigneur Moyen et Bas et foncier de KANFEN, de nommer maire, échevins, sergent et greffier, de les changer comme bon lui semble et de choisir les personnes qui lui plaisent.

Dans les différents textes relatifs à l'administration du village des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il est possible de retrouver un certain nombre de mayeurs. En ce qui concerne KANFEN, six d'entre eux ont pu être ainsi retrouvés :

- 1689 : Reinard SCHNEIDER.  
 1717 : Bernard ARRESTROFF.  
 1737 : Jean Baptiste CREMER.  
 1750 : Jean SCHWEITZER.  
 1755 - 1783 : Jean BETTINGER.  
 1783 - 1789 : Martin HIPPERT.

A partir de la Révolution, on pourra dresser une liste complète des maires, grâce aux comptes-rendus des conseils municipaux. C'est celle qui nous reproduisons ci-dessous. Néanmoins, plusieurs points de cette liste méritent des explications : On ne sait pas si Jean-Baptiste BETTINGER est resté maire jusqu'en 1793 ou si un autre maire qu'on n'a pas pu retrouver, vient se greffer avant Nicolas HENSES; Nicolas MARX, signalé pour 1815, ne sera maire que pendant les cent-jours, c'est-à-dire entre le retour de Napoléon de l'île d'Elbe et la défaite de Waterloo; il n'y a pas de maire entre 1941 et 1945 car KANFEN sera, pendant l'époque nazie, rattachée à Volmerange ou CHAWEL sera Burgermeister, RUMETCH Oberburgermeister et BIEHL de Zoufftgen Ortsgruppenleiter. Notons aussi la présence constante de la famille MARX à la tête de la commune (sept fois de 1799 à 1919).



Le corps des sapeurs-pompiers de KANFEN le 22 avril 1935.



## LISTE DES MAIRES DE KANFEN.

1789 - ? : Jean-Baptiste BETTINGER  
 1793 - 1795 : Nicolas HENSES.  
 1795 - 1799 : Jean BAUR.  
 1799 : François MARX.  
 1799 - 1806 : Jean-Baptiste BETTINGER.  
 1806 - 1807 : Jean MARX.  
 1807 - 1813 : Jean Guillaume HIPPERT.  
 1813 - 1815 : Jean BAUER.  
 1815 : Nicolas MARX.  
 1815 - 1830 : Jean Baptiste BAUR.  
 1830 - 1848 : Nicolas MARX.  
 1848 - 1855 : Jean KONNE.  
 1855 - 1864 : Nicolas MARX.  
 1864 - 1872 : Jean KLEIN.  
 1872 - 1890 : Jean MARX (le jeune).  
 1890 - 1894 : Jean MALLER.  
 1894 - 1906 : Jean BECKER.  
 1906 - 1918 : BAUR.  
 1918 - 1919 : Nicolas MARX.  
 1919 - 1925 : Nicolas BAUR.  
 1925 - 1929 : Jean BECKER.  
 1929 - 1941 : Jean BETTENDORFF.  
 1941 - 1945 : (rattaché à Volmerange).  
 1945 : Jean BETTENDORFF.  
 1945 - 1965 : Nicolas ROUPPERT.  
 1965 - 1980 : Victor SINDT.  
 depuis 1980 : André SCHWEITZER.

## 5. La paroisse de KANFEN.

La paroisse de KANFEN est très ancienne. C'était avant la Révolution une cure de l'archiprêtré de Thionville, archidiaconé de Marsal. Le collateur, c'est-à-dire celui qui choisissait le curé était le seigneur de Volmerange, soit l'abbé de Saint Denis à l'origine. Cette paroisse comprenait les villages de KANFEN, Volmerange qui possédait un vicaire résident et Immeren, localité qui était située sur l'actuel ban de Sœtrich et qui sera anéantie par les suédois pendant la guerre de Trente-Ans. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le curé de KANFEN dessert également Zoufftgen, mais Dieu sait comment, signale un texte de l'époque.

A KANFEN, les décimateurs (gens qui prélèvent les dîmes) étaient pour la moitié les seigneurs de Volmerange; ensemble, le curé de Zoufftgen et le seigneur de Rodemack (une partie de KAN-



L'église et la cense de KEYBOURG vers 1900.

FEN relevait de cette seigneurie) pour un quart, enfin le curé de KANFEN pour un dernier quart. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, suite à une convention entre le curé de KANFEN Jean Differdange et l'hôpital Ste Elisabeth de Thionville. Ce dernier percevra également des dîmes à KANFEN, comme le prouve l'acte suivant daté de 1717 :

L'an 1717 le 18 mai, M. Alexandre Joseph BAILLER, conseiller assesseur et échevin de Thionville, direct partie et charitable de l'hôpital Ste Elisabeth, pour exécuter la convention faite par ses prédécesseurs directeurs de l'hôpital avec M. Jean DIFFERDANGE, définitiveur du chapitre de Thionville, prêtre-curé de Kaibourg, par le bail à lui fait de la dixime dudit Hôpital, le 22 juin 1693, de faire faire une reconnaissance des biens qui doivent dixmes grosses et menues audit hôpital. - à l'effet de quoi s'étant ce jourd'hui transporté à KANFEN, il aurait requis les maires, gens de justice et anciens jurés de lui déclarer, montrer et indiquer les dits-biens. - lesquels s'étant assemblés sieurs : Nicolas HIPPERT, Jean PIERRE, Jacob KREMER, Jean ARRESTOFFER, échevins. - François CLÉMENT, Mathis PIERRE, Nicolas SCHWEITZER aussi échevins sinodaux de la paroisse de Kaibourg et anciens de KANFEN. - Le sieur BAILLER leur aurait représenté une ancienne reconnaissance des biens sujets tant à la dixime dite de Rodemacher que celle de l'hôpital afin de s'y conformer et déclarer par nouveaux tenants situations et aboutissants des maisons, jardins, vergers, terres, prés et biens que doivent la dixime à l'hôpital. - Cette spécification du 9 et 10 juin 1592. Après avoir pris lecture et conféré entre eux, ils ont unanimement et publiquement dit, déclaré, certifié et assuré ce qui suit :

- A) Les biens et héritages qui payent la dixime grosse et menue dite de l'hôpital n'ont rien de commun avec ceux qui doivent la dixime dite de Rodemacher.

- B) En général les biens immeubles et cense seigneuriales qui appartiennent à messire Jean François de GÉVIGNY, seigneur de Meilbourg, KANFEN et autres lieux, grand bailly de Thionville, comme représentant dans ladite seigneurie de KANFEN, les seigneurs de Créhange; - cette cense détenue par BETTINGER Pierre.

- La métairie et cense seigneuriale de Mons. le Baron d'Eltz.

- Les biens et corps de métairie dite Schinfeltz,

possédés à titre de bail héréditaire par Nicolas HIPPERT.

Ces 3 censes et corps de biens doivent dixme grosse et menue à l'hôpital, suivant le dernier remembrement et arpentage du village, ban et finage de KANFEN en 1692.

- La cense de Créhange contient 92 journaux de terres, 25 fauchées de prés.

- La cense d'Eltz contient 73 journaux de terres, 10 fauchées de prés, 5 quarts et demie de prairies.

- La cense Schinfeltz est comprise dans 73 journaux de terres et 10 fauchées.

La dixme suivant l'usage ancien et à la vue de la déclaration de 1592 pour l'hôpital consiste en la 10<sup>e</sup> gerbe pour la grosse dime en grains et foin (la dime de Rodemacher ne consiste qu'en la 11<sup>e</sup> gerbe).

La mesure dime consiste en la 10<sup>e</sup> partie en agneaux, cochons de lait, cabris, oies, canards, chanvre, lin, cabus et autres légumes.

Ce qui est appelé la dime de l'hôpital se partage et se divise en parties et portions égales, dont :

1) Un tiers pour M. le Baron d'Eltz, seigneur d'Ottange et de Walmerange, lequel tiers se partage présentement entre les seigneurs d'Ottange et de Walmerange.

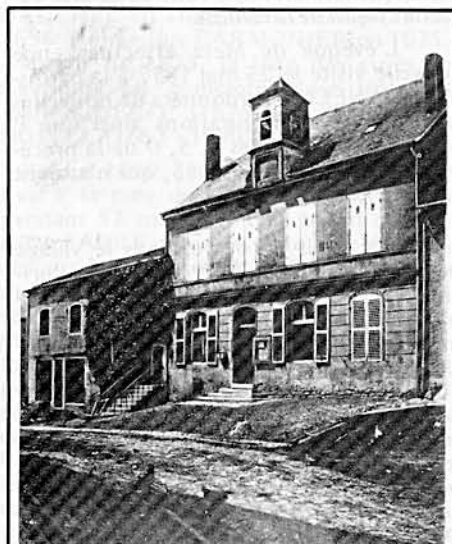
2) Le second tiers dans la totalité de ladite dixme de l'hôpital revient au Curé de Kaibourg.

3) Le troisième tiers se partage également entre l'hôpital de Thionville et le chapitre de la cathédrale de Metz, représentée aujourd'hui par MM. de SCHENGEN de Luxembourg, CASSAL de Verdun et des héritiers de M. WILTHEM de Luxembourg et le seigneur de Rodemacher, en sorte que dans la totalité dans la grosse et menue dime de KANFEN, il en revient le 6<sup>e</sup> audit de Ste Elisabeth.

Outre les trois censes seigneuriales ci-dessus, les maisons, granges, écuries, jardins, vergers, terres et prés particuliers qui sont de même atenus, sont ceux suivant :

1) La maison de MUHLEN CLAUD et la grange et écurie de MEYER mens THILLEN au long de ladite maison, le tout sujet à la dixme, sont présentement possédés par Nicolas GUELLER et Pierre CLAUSSE et cohéritiers. Une ruelle entre ces biens.

2) La maison dit de DODENHOFFERS MORTZ et celle de son frère Pierre. - à présent



L'école de garçons en 1910.



▷ faisant une maison, possédée par Nicolas BROQUART, capitaine des dragons à Thionville.

3) La maison de REINHARD, grange, écurie et les jardins derrière l'adite aussi Sr BROCCQUART.

4) La maison du maire TRESSANGE - celle de MULLERS - celle de Nicolas REINHARD - celle de bergers - présentent 3 maisons possédées par héritier de Jean BETTINGER.

5) La maison du maire Bernard ARRESTROFF, grange, écurie et jardin devant et derrière - présenteur 2 maisons.

6) La maison de SONDAG proche le moulin, grange, écurie, jardins, à présenteur Jean BETTINGER meunier.

7) Un jardin au long du chemin commun, aboutissant jusque sur le sentier de l'église - aussi le dit BETTINGER.

8) Les terres depuis le trou de la Bahr en descendant du côté du village par le chemin jusqu'au sentier qui remonte à l'église et jusqu'au bois de la communauté - à l'exception de 5 sillons contenant 1,5 jour, qui sont sujets à la dixme de Rodemacher - à l'exception aussi de 5 jours de l'église, qui sont francs de dixme - un sillon de ces 5 journaux contenant un bon quarteron, ne doit qu'une gerbe de dime, laquelle sera prise quand même le sillon n'en produirait pas davantage dans une année.

9) Au delà du ruisseau, un canton de terres appelé Weyeracht et 5 courts sillons y attenant, contenant le tout 5 jours 3 quarts - nonobstant qu'il soit porté en l'art. 8 que la corvée dit Weyeracht soit franche de dime, le contraire ayant été jugé depuis et la dime continuellement payée.

10) Le canton appelé la contrée de la Croix Ste Hélène commençant en bas au Meyerfelt et finissant au bois de la communauté, aboutissant sur la haie brûlée et sur les vignes de Koubich - contenant 24 jours 1 quart.

11) Le champ de la Croix qui sont des courts sillons au bas de la vigne - contenant 4 jours - qui font tournaille aux pièces précédentes.

12) Dans la contrée de Koubich il y a 6 journaux entre Suzanne Bach et la cense seigneuriale de M. de GEVIGNY.

13) Au canton de Mus il y a entre les 12 sillons de Rodemacher 1/2 jour possédé par différente partie sujets à la dime.

14) Dans la contrée de Heischurinkel, 5 jours entre 6 sillons de Rodemacher au septentrion et 6 autres de Rodemacher au midi.

15) Dans la contrée de Diffenbach, 4 sillons au long du nouveau chemin - environ 1,5 jour - le nom de Blossenmverter a été changé en celui de Diffenbach.

16) La contrée de Remmersacher, 4 sillons - un bon jour et demi.

17) Sur Sultzten, 4 sillons - un jour au log de la cense par haut.

18) Les courtières de Beddingen joignant le ban de Sotrich - 9,5 jours.

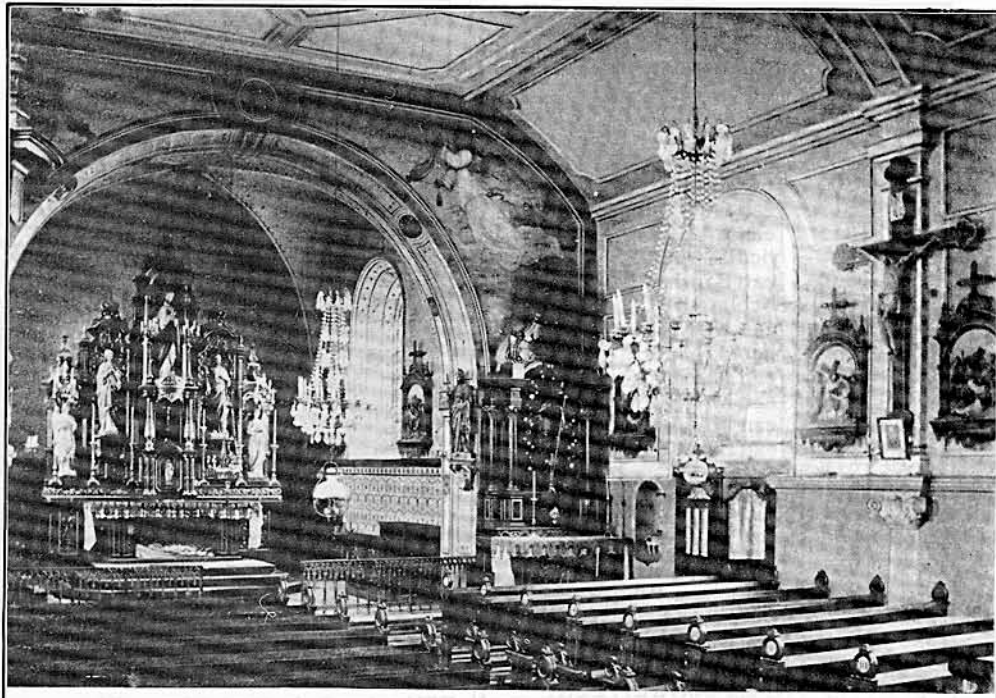
19) Sur Rauben, 2 journaux 3 quarts - entre la cense et le Sr BROQUART.

20) La contrée de Hasseler derrière Seiter proche la croix, les courts sillons entre le chemin de Hollennvegh et le chemin de Rauben aboutissant sur les prés de Hasseler contenant 7 journaux.

21) Un journal possédé par le Sr ROBIN de Thionville au long du chemin de Rauben vers le midi.

Le 11 prairial an XII (31 mai 1804) la paroisse de KANFEN devient succursale de la cure de Cattenom et Volmerange sera en 1808 érigé en paroisse autonome.

On dénombre sur le ban de KANFEN deux lieux de culte dans l'histoire : l'église de Keybourg et la chapelle du village.



L'intérieur de l'église de KEYBOURG eu début du siècle.

Il est difficile, voire impossible, d'estimer la date de construction initiale de l'église située à Keybourg. Le Reichsland E.L. parle du XIIIe siècle mais n'amène aucune preuve à cela. Quoi qu'il en soit, elle est sans doute très ancienne, et les ravages des siècles l'ont sans doute fait changer plusieurs fois de visage. Le gros œuvre du bâtiment actuel, exception faite de divers remaniements, date de 1748 - 1749.

Au cours du XIXe siècle, des réparations et améliorations diverses seront faites à l'église. Ainsi, le 6 mai 1845, Paul-Georges-Marie DUPONT DES LOGES, évêque de Metz, visite la paroisse de KANFEN et examine en détail l'église, la sacristie, le cimetière, le presbytère et la chapelle du village. A la suite de quoi, il ordonne ce qui suit :

1. La porte du tabernacle ainsi que le fond seront garnis en étoffe de soie comme les côtés.
2. La pierre consacrée de l'autel de St Jean est interdite.
3. Les tableaux du chemin de la croix sont supprimés. Ils seront remplacés par des tableaux décents lorsque les ressources de la fabrique le permettront.
4. Il sera construit des fonts baptismaux, dès cette année, dans l'emplacement de l'un des confessionnaux. La pierre des fonts sera creusée dans une forme ovale et reposera sur un socle foré pour servir de piscine. Le bassin en métal sera en deux parties : l'une contiendra les eaux baptismales, l'autre ouverte par le bas pour que les eaux dans l'administration du sacrement s'écoulent dans la piscine, servira de plateau. Ce bassin sera hermétiquement fermé par un couvercle de la même matière, et la pierre qui le contiendra sera close par un second couvercle muni d'une clef. Au dessus ou à côté des fonts sera pratiqué un placard fermant à clef, pour y déposer l'huile catécuménnaire et le St chrême, la coque destinée à verser l'eau sur la tête de l'enfant et le vase du sel. Les fonts ainsi disposés seront environnés d'une cloison ou grille haute de deux mètres.
5. Il sera ajouté au mobilier de la sacristie un chappier, un confessionnal ou un volet mobile

avec grille et guichet pour la confession des infirmes. Le buffet sera prochainement remplacé par un meuble plus décent, et assez vaste pour y renfermer les ornements sacerdotaux sans les plier. La sacristie sera restaurée et fermée par une porte extérieure solide.

6. Il sera fait à l'église et au presbytère des réparations dont plusieurs sont urgentes, d'après un devis dressé à la diligence du trésorier de la fabrique.

7. La toiture de la chapelle située dans le village et l'intérieur de cette chapelle, notamment la sacristie seront mis dans un état de convenable restauration.

8. L'ornement noir à l'usage de cette chapelle est interdit.

9. Le papier de la fabrique, titre et ordonnance relative aux fondations, ainsi que la dernière dont le trésorier ne doit pas faire emploi en exécution du budget approuvé par nous, seront déposés dans une caisse ou armoire fermant à trois clefs.

10. Les registres de la paroisse, mandements, circulaires, ordonnances épiscopales seront conservés sous clef dans une autre caisse avec étiquette : papier de la Paroisse.

L'évêque de Metz effectuera une nouvelle visite le 25 mai 1857 à la paroisse de KANFEN et ordonnera de nouvelles réparations et restaurations ainsi que l'exécution des articles 4, 5, 6 de la précédente ordonnance de 1845, qui n'avaient pas été exécutés.

Il y avait en outre, dans le village même, une chapelle dont on ignore l'origine. Elle devait être ancienne et permettait aux kanfenois d'assister à la messe sans avoir besoin de monter jusqu'à Keybourg. On sait qu'en 1737, elle n'existait plus vu qu'en mai 1757, les habitants de KANFEN demandent à pouvoir reconstruire cette chapelle dont la reconstruction est interdite depuis vingt ans et à avoir un prêtre pour y dire une première messe. Cette interdiction de reconstruire la chapelle devait sans doute être liée au fait que l'église paroissiale de Keybourg venait d'être entièrement refaite en 1749.



Néanmoins, la permission de reconstruire sera accordée le 28 juin 1757 et la nouvelle chapelle sera achevée en 1761 et dédiée à la Sainte Vierge et à Saint Jacques. Encore mentionnée en 1857, elle disparaîtra à la fin du XIXe siècle. On ignore son emplacement exact mais on pense qu'elle était située dans l'actuelle rue du moulin.

Faute de documents, il est impossible de reconstituer la liste complète des curés de Keybourg avant 1675. De l'époque où l'abbaye de Saint Denis possédait la seigneurie de Volmerange - KANFEN (avant 1531), seul le nom de Jean RITZGIN, curé en 1503, nous est parvenu.

Lorsqu'en 1531, l'abbaye de Saint Denis vend à Bernard d'Eltz la seigneurie, celle-ci attend de lui qu'il entretienne et fasse prospérer l'église paroissiale de KANFEN. On trouve en 1541 Augustin RAUFF à la tête de la paroisse. Son successeur, Nicolas FABRE, cité en 1547, puis en 1558, sera un véritable homme d'affaire. Celui-ci visera de nombreux actes d'achats de biens, agissant pour et au nom de Gottfried d'Eltz, seigneur de Volmerange. Ayant l'esprit de chicane, il est en 1565 en procès à Luxembourg contre les habitants d'Escherange et de Molvange, puis à Malines, contre ceux de KANFEN. En 1560, il charge son vicaire de desservir Escherange, mais celui-ci, ne sachant pas le francique, ne pouvait se faire comprendre de ses paroissiens.

Le 9 mai 1567, la cure de KANFEN, vacante suite au décès de Nicolas FABRE, est confiée à Conrad-Georges d'ELTZ, chanoine de la cathédrale de Trèves. Celui-ci résigna la cure de Keybourg le 21 mai 1568. Godefroid d'Eltz nomme alors à sa place un prêtre de Liège : Jean SOLRIM auquel succède vers 1600 Peter REUTHERUS. Ce dernier réunit une assemblée d'ecclésiastiques pour établir un record synodal pour la paroisse de Keybourg. Le 5 novembre 1602, il participe à Thionville à la réunion des prêtres pour fixer «raisonnablement» les droits d'étole, de compétence, ainsi que les droits d'élevage de troupeaux dans les forêts et les pacages des communes (cf. «Seigneurie de Volmerange - Paroisse de Keybourg» de Romain Wagner - chapitre III-6 - les droits d'étole).

On note à la suite de Peter REUTHERUS Jean d'ARLON en 1623, Jean DRUCHEL en 1628, Henri MALAISE en 1636, Dominique CARMONIER en 1675. A partir de 1675, la liste des curés de Keybourg est complète. Nous trouvons Jean SCHEIGT (1675 - 1683) puis P. NOIVEL (1683 - 1690).

En 1690, Jean DIFFERDANGE arrive à la cure de KANFEN et y restera pendant 52 ans. Du même acabit que Nicolas FABRE, il ne cessa de faire des procès aux habitants de KANFEN et de Volmerange pour les motifs les plus divers et se comporta en vrai tyran. Son frère Dominique était d'ailleurs maire de Volmerange à la même époque. Se repentant peut-être, il demanda dans son testament rédigé quatre ans avant sa mort de faire célébrer autant de messes qu'il sera possible le jour de son enterrement et de l'inhumation, en donnant aux prêtres et curés un repas honnête et 25 sols par messe. Il demande également de faire célébrer 200 messes à 12 sols l'une et fait divers dons aux pauvres ainsi qu'à sa famille. Il

meurt le 11 septembre 1742 à l'âge de 88 ans et est enterré le lendemain au milieu de la nef de l'église de KANFEN. Pas rencuniers, la plupart de ses paroissiens assistèrent à l'enterrement ainsi que LOUIS, curé d'Usselskirch et archiprêtre de Thionville, Emmanuel HUBERTE, curé de Wolkrange, Valter HARLES, curé d'Escherange et Etienne WEL, curé d'Oeu-trange.

C'est Jean PAULY (1742 - 1767), successeur de Jean DIFFERDANGE, qui fera reconstruire la nef de l'église paroissiale. Il meurt le 19 juillet 1767 à l'âge de 62 ans et est inhumé le jour suivant dans le cœur de l'église. Parmi les assistants à l'enterrement, on note Pierre HIPPERT, curé d'Oeu-trange, Christophe SATZMAN, curé d'Escherange, Jacques NUSSER, curé de Manom, H. GRINGLER, curé de Zoufftgen.

Son successeur est Antoine DUMONT. Il est né le 14 juin 1725 à Albestroff, fut ordonné prêtre en mai 1752 et nommé aussitôt vicaire à Thionville. Le 3 août 1767, il devint curé de KANFEN, sur présentation du conte d'Hunolstein, seigneur du lieu. En 1791, il refusa le serment constitutionnel. Il fut remplacé le 19 juin par l'ex-capucin NILES, mais continua à résider à KANFEN. De nombreuses difficultés l'opposèrent pendant un an à la municipalité, entièrement dévouée au régime nouveau et au curé constitutionnel. En juillet 1792, il fut arrêté, retrouva la liberté lors de l'invasion, puis se retira en même temps que les armées ennemies. Il ne rentra qu'en 1802, fit sa déclaration le 4 thermidor an X (23 juillet 1802) devant le préfet de Mont-Tonnerre et fut amnistié le 14 thermidor an XI (2 août 1803). Le 17 juillet 1808, il fut confirmé dans ses fonctions à KANFEN. Il y resta jusqu'à sa mort qui survint le 23 mars 1816 à l'âge de 91 ans.

Le curé qui remplace l'abbé DUMONT en 1791 est Jean-Baptiste NILLES. Celui-ci est né à Beyren le 1er avril 1751 de Henri Nilles et de Marie Leuck. Exerçant d'abord au couvent des capucins à Mouzon en 1790, puis nommé vicaire résident à Guentrange par Francin en mai 1791, il prête le serment constitutionnel le 1er juin 1791 devant la municipalité de Thionville. Il ne reste que quelques semaines à Guentrange. Le 19 juin, il fut élu curé constitutionnel de KANFEN, à la place d'Antoine DUMONT, réfractaire. Il prend possession de la cure le 26 juin. Aussitôt commence pour la paroisse une période de troubles et de dissensions. La grande majorité de la population restait fidèle à l'ancien curé et poursuivait de ses sarcasmes le jureur. Lorsque l'on sonne la messe, les femmes arrivent et, quand elles s'aperçoivent que c'est M. NILLES, elles sortent, elles crient à haute voix : «Sauvons-nous, c'est le bouc, sortons de la synagogue». En août 1792, NILLES quitte précipitamment KANFEN pour échapper à l'ennemi. Il se réfugie d'abord à Thionville. Avec quatre de ses confrères, il se présente le 17 août devant le directoire du district et raconte que la veille, les ennemis se sont portés dans son presbytère à Kiebourg, éloigné de KANFEN de deux portées de fusils, qu'ils ont bu et emporté tout son vin, qu'ils ont forcé ses armoires, pillé tout ce qu'ils ont trouvé, qu'ils se sont transportés sur l'église attenante,

ont ouvert les armoires, dégalonné les ornements, qu'en se retirant, ils ont annoncé à sa servante que lorsqu'ils pourraient le saisir, ils le feraient pendre à sa porte. NILLES ne fit que passer à Thionville. Avec ses confrères, il se rendit à Metz où on lui assigna le Séminaire Saint-Arnould comme asile provisoire. Il dessert par la suite Charleville le 16 septembre 1792, puis également Guenkirchen le 4 mars 1793, ce jusqu'à la suppression du culte. Le 23 avril 1804, il est desservant à Kédange, puis à Brûlange le 1er juillet 1808. Il y mourut le 8 mai 1819.

Les curés de KANFEN après la mort d'Antoine DUMONT sont :

1816 - 1817 : Pierre WILMES.  
 1817 - 1835 : François-Xavier SCHMITZ.  
 1835 - 1857 : Thomas JENTGEN.  
 1857 - 1861 : Nicolas GRAVIER.  
 1861 - 1869 : Jean-Jacques SCHAAN.  
 1869 - 1877 : Jean Georges MICHAEL.  
 1877 - 1892 : Jean Nicolas BECKER.  
 1892 - 1903 : Jean LANTIN.  
 1903 - 1911 : Jean JOST.  
 1911 - 1912 : Jean MULLER.  
 1912 - 1926 : Joseph BARTHEL.  
 1926 - 1935 : Jean GREFF.  
 1935 - 1952 : Jean-Baptiste WAGNER.  
 1952 - 1979 : Louis MICHELOT.

Louis MICHELOT fut curé à KANFEN durant 27 ans. Il est décédé le 8 avril 1979 pendant son sermon à la grand' messe de 10h30 du dimanche des Rameaux. Son successeur, Jean VAI, ne restera à KANFEN qu'un an du 1er août 1979 au 1er août 1980. Pendant les six ans qui suivirent, KANFEN n'eut plus de curé résident. De 1980 à 1983, le desservant de Zoufftgen, Albert MEDER, assura le service pour Zoufftgen et KANFEN. De 1983 à 1986, c'est au tour du curé de Roussy-le-Village, Jean GUERDER, de desservir KANFEN ainsi que Zoufftgen. Depuis 1986, KANFEN a de nouveau un curé résident à Keybourg : François TERZER qui a entrepris depuis peu, la réfection du presbytère.

## 6. Le cahier de doléances de KANFEN.

Assemblée du 8 mars par-devant Martin Hipper, maire; publication au prône le 8 mars par le curé.

74 feux. - 26 comparants ; 20 signatures.

Députés : Jean-Baptiste Marx et Nicolas Hos.

Jusqu'au jour d'aujourd'hui nous avons tardé à faire nos très respectueuses remontrances et plaintes, n'osant pas ouvrir nos cœurs et soupirant si longtemps à ce printemps désiré auquel nous devons attendre d'un roi aussi bon qu'aimable pour ses sujets, attendu les promesses qu'il nous fait espérer de sa bonté. Nous osons nous découvrir tout entièrement, nous espérons le secours des bons patriotes français, espérant tous de voir arriver ces jours tranquilles et sereins sous la protection d'un roi aussi sage et d'une bonté paternelle, promettant tous de répondre tous d'un même accord et faire tout ce qui dépendra de nous, en faisant nos plaintes, commençant premièrement :

Pour le sel. - La gabelle est une charge qui est insupportable aux pauvres français. ▶



▷ Nous sommes tous Français sous la protection d'un même roi aussi bon : tous les vœux que nous pouvons faire, c'est le souhait de la destruction et abolition de cette insupportable gabelle, qui n'est à d'autres fins que la destruction du pauvre public et la fortune de MM. les fermiers. Si le sel se fait en France dans plusieurs parties du royaume, il se fait à un prix médiocre ; la France en fournit à l'étranger : à peine l'étranger paye la livre 1 sol 3 deniers, et par cette misérable gabelle nous le payons 7 sols 9 deniers la livre. (C') est un prix pour une pauvre livre de sel, qui n'est même pas si bonne que celle que l'étranger reçoit : la gabelle s'enrichit au dépens du pauvre public. Nous sommes tous en France, dans un pays où nous devons régner dans l'abondance ; mais malheureusement, si la gabelle continue, nous serons bientôt hors d'état de pouvoir subsister (c'est-à-dire subvenir) aux rétributions du roi. La cherté des pâturages, grains, bois et autres (marchandises) provient toute (de ce) qu'une grande partie de paresseux se livrent à ce misérable métier d'employé des fermes, métier qui fait vivre une grande partie de paresseux, qui craignent l'ouvrage de la campagne et renchérissent toutes les denrées. Cette multitude qui est employée aux fermes ont mois par mois l'argent comptant : ce qui paye cela, c'est le pauvre paysan. Le bon gage fait qu'ils font un amas de monde inutile à l'État ; destruction du pauvre villageois, le métier que bien des honnêtes gens détestent : pourquoï ils vivent bien et font mourir à petit feu le pauvre, qui à peine, dans le fort du travail, gagne 5 sols par jour. Ce n'est pas pour acheter une livre de sel au magasin à Thionville, lorsque les 5 sols sont pour faire vivre une femme avec cinq ou six enfants, et qui n'a d'autre ressource que le travail de ses bras. Le pauvre voit qu'il ne peut subsister (c'est-à-dire subvenir) à son ménage à cause du peu de travail qu'il trouve à faire : il faut cependant vivre ; (il) se livre à chercher à acheter une livre de faux sel. Il revient en tremblant ; une bande de ces employés attend, non à découvert, mais cachée dans un coin de bois ou derrière des haies, comme ils le font communément, attaque le pauvre misérable, qui s'attendait à retourner à sa famille pour la faire vivre une huitaine de jours ou plus avec ce sel. Malheureusement il est attaqué ; ils l'arrêtent, le fouillent, trouvent le faux sel, en dressent le procès-verbal de saisie et lui font sommation de payer, et combien, jusqu'à ce que ces employés soient contents ! S'il n'a rien, ils le mènent en prison où il est à l'abandon ; et sa pauvre femme et enfants dans la misère.

Si c'est une femme ou fille qu'ils arrêtent, ils ne regardent point la pudeur, lui fouillent partout et l'accablent d'injures. Font-ils quelque prise qui n'est pas grand' chose, ils vont au cabaret et s'en rinent le gosier et se divertissent aux dépens du pauvre défaillant. Entrent-ils dans une maison pour y faire une visite, c'est à la pointe du jour et à l'ouverture des portes ; ils n'y entrent pas comme des gens honnêtes, comme une bande de voleurs, armés de sabres, couteaux de chasse, fusils et bâtons ferrés. S'il arrive qu'une femme est au lit en couche, (ils) font la visite du lit, n'observant pas si la femme est malade, ne pensant point à la pudeur, renversant le lit sens dessus dessous. Nous laissons à juger, si cette troupe entre de la sorte dans une maison où il y a une femme enceinte, ce qui en résulte ; souvent (ils) sont la cause de la mort du fruit ou de la femme. Font-ils la visite d'une maison, il leur faut ouvrir coffres, armoires et autres (objets) sans aucun refus ; il n'y a personne avec eux, on ne les connaît pas tous, il y en a de braves et d'autres. Trouvent-ils du faux sel dans une maison, souvent ils en ont dans leurs poches : il est à juger de ceux qui ne sont pas braves, il y en a de toute sorte.

Le matin et le soir ils ne désirent que la destruction du peuple. La nuit ils se cachent dans les jardins, gâtent le peu de légumes des particuliers ; le chanvre leur sert de retraite, et les grains, lorsque la pointe du jour paraît. Lorsque le particulier leur veut faire des remontrances, ils le menacent à coups de bourrades. C'est pourquoï le pauvre public fait des vœux pour la destruction de la moindre trace de la gabelle, offrant à Sa Majesté une rétribution plus forte pour effacer le souvenir de cette insupportable gabelle.

Lorsque le sel était à un médiocre prix, les particuliers pouvaient s'en servir en (en) donnant aux bestiaux dans leur fourrage. Dans nos cantons le fourrage n'a point de force et point de suc, (est) fort sec. Si le sel était à un prix médiocre, le particulier en pourrait mettre dans le fourrage ; les bestiaux en profiteraient mieux, et (il) leur rendrait plus de vigueur. De même il arrive souvent que le pauvre villageois n'a ni graisse ni beurre pour faire la soupe ; lorsqu'ils ont du sel, ils peuvent en faire ; et cela arrive souvent chez les pauvres.

*Pour la marque des fers et cuirs.* - De plus les marques des fers et cuirs, qui font renchérir le fer et (le) cuir (de telle sorte) que les laboureurs ne peuvent plus voiturier pour les particuliers, et le laboureur même ne peut plus subsister, vu la cherté de ces sortes de marchandises, le manœuvre de même avec le cuir. Nous demandons l'abolition de tout cela. Malgré que le peuple soit chargé de grandes impositions, il souffrirait de grand cœur de plus grandes charges, si tous les vœux qu'il fait seraient accomplis.

*Pour la maîtrise.* - L'abolition de la maîtrise serait un grand bien pour le villageois. Têremment ils (les officiers) viennent marquer le bois que les particuliers doivent couper annuellement. A peine sont-ils deux heures dans les bois, à l'aide des particuliers ils ont fini de marquer ; c'est le payement qu'il faut compter, et combien ? C'est 99 livres 10 sols. - 2èmement S' il se trouve quelques petites dégradations dans les bois, quoique la communauté ne l'y (ait) pas faite, c'est un rapport : ce qu'il en coûte, c'est MM. de la maîtrise qui le jugent, jugent non pour épargner le paysan, mais pour le profit de ces Messieurs.

Si le pauvre villageois a une pièce de terre à la campagne et qu'il y a un arbre mort ou moitié mort, ou qu'il ne porte pas bons fruits, ou qu'il fait du tort à sa pièce, il ne peut l'arracher ou le couper pour y mettre du meilleur fruit, sans qu'il en présente une requête à MM. de la maîtrise et pour lui faire coûter son argent. Souvent, faute d'argent, il ne peut présenter requête ; il arrache cet arbre mort ou moitié mort, ou il le coupe : le garde surveillant n'a qu'à voir la place sans l'avoir vu couper, s'informe à qui cette terre appartient et, sitôt qu'il l'a appris, en fait son rapport, à moins que le particulier ne s'accorde avec lui et lui donne dans sa poche, combien ? jusqu'à (ce) qu'il soit content.

Les rapports que les communautés subsistent souvent dans les bois, quoique des villages voisins souvent y fassent du tort, il faut que les communautés payent ces gardes, ou sinon, il leur en coûte davantage. Et de là il provient que bien des communautés s'endettent et qu'avec cet argent elles fourniraient au besoin des ouvrages publics.

*Pour les décimateurs.* - Les décimateurs faisaient bâtir les églises paroissiales : ils en tiraient les dîmes ; aujourd'hui ils ne le font plus. Il est de droit (que) celui qui tire doit y mettre. Le pauvre villageois a bon dos ; il faut qu'il s'accoutume à supporter toutes les charges ; à la fin,

quand il ne le pourra plus faire, on le prendra par le corps. Nous (ne) demandons que l'ancienne règle, telle qu'elle a été instituée. Les dîmes ont été données premièrement pour entretenir les pauvres, deuxièmeement pour entretenir l'église, troisièmeement pour entretenir le pasteur. Tout est perdu ; les pauvres n'ont plus de ressources. Si les décimateurs faisaient bâtir les églises paroissiales, ils ne s'appauvriraient pas.

*Pour les procès.* - Pour ce qui regarde les procès, les particuliers qui sont dans le cas d'en avoir, ne peuvent en voir la fin. Il serait à souhaiter que dans une ou deux audiences un procès serait jugé. Il arriverait souvent que bien des particuliers épargneraient leur argent et ne se ruineraient pas et qu'ils ne verraient pas leurs enfants et femmes à la mendicité.

*Pour les huissiers priseurs.* - De même pour les huissiers priseurs qui ne sont établis que pour ruiner. Où il y a de pauvres mineurs, ils ne peuvent faire une vente à moins que ces messieurs n'en aient tiré leurs intérêts et suivant qu'ils le jugent à propos. Si le tuteur était le maître comme autrefois, il épargnerait ce qu'il faut donner à ces messieurs, il le mettrait à profit, profit qui reviendrait aux pauvres mineurs.

*Pour le contrôle.* - Le particulier est presque dans l'impossibilité d'acheter à cause que le contrôle est si haut et qu'il y a tant de droits, comme l'amortissement, et tous autres actes et billets qu'il faut faire contrôler.

*Pour les oiseleurs.* - Nous disons que plusieurs particuliers se livrent au paresseux métier d'attraper les oiseaux et (de) détruire ces pauvres animaux. En les détruisant, ils voient renâtrer les chenilles et insectes qui détruisent les fruits que le pauvre particulier attendait pour vivre ; et en tendant leurs milliers de lacets et pour les bien tendre, (ils) font des chemins au travers des bois, pour les mieux tendre ; en faisant ces chemins, ils détruisent les bois, et ces lacets qu'ils coupent ! Nous demandons qu'il soit défendu d'attraper ces animaux : nous verrions bientôt l'abondance dans nos bois en glands et faines, ainsi que les arbres fruitiers. Jusqu'au jour d'aujourd'hui nous voyons une grande quantité de chenilles renâtrer tant dans les bois qu'à la campagne.

*Pour les enclos.* - Nous demandons qu'il soit défendu aux propriétaires de faire des enclos : si le riche enferme tout, le pauvre ne peut élever des bestiaux pour sa subsistance.

Nous disons que nous sommes trop chargés d'impositions. Nous avons payé l'année dernière 3285 livres 4 sols 4 deniers, tant vingtième (que) subvention, capitation et travaux des routes, sans les droits seigneuriaux et autres impositions. Le seigneur tire annuellement la quantité de 97 maldrs tant moitage (qu') avoine, et en outre 37 livres 13 sols, sans les trois poules de fumée qu'il tire annuellement. Cependant il n'y a que 1330 jours de terre et quelque peu de prairies, qui n'appartiennent pas tous à la communauté. Cependant il faut qu'elle en paye les charges. La communauté a quelque peu de bois : chaque particulier peut avoir annuellement une corde de bois et une cinquantaine de fagots.

Les terres appartenant aux particuliers sont situées, une bonne partie, sur les côtes, qui ne produisent guère et ne sont pas en état de fournir ce qu'il en faut payer, quoiqu'une grande étendue du ban n'appartienne pas aux particuliers de la communauté.

Les particuliers font plainte que depuis longtemps les décimateurs tirent les dîmes dans les prairies où le laboureur est obligé de fourrager en vert : ce qui fait un grand objet. Le laboureur fourrage cette pâture au grand et plus fort de son ouvrage ; le décimateur n'a pas égard



que la prairie où il tire les dîmes soit plus forte et meilleure, comme de même lors de l'ouvrage de la campagne.

Nous nous plaignons que les seigneurs des villages voisins ont des pigeonniers. Ils n'enferment pas leurs pigeons aux temps de la semaille et dans la moisson. Souvent le laboureur a semé son grain, les pigeons le ramassent sitôt qu'il est parti, et de même les forts grains. Ils font bien du tort aux particuliers lors de la moisson.

J.-B. MARX; François MARX; Clément PIERRE, syndic; Merten HIPPER, maire.

Fait et arrêté à Kanfen le 8 mars 1789 et ont signé la présente.

P. CLAUSSE; Jean-B. BETTINGER; Jean MARX; Pierre STRALLEN; Jean BEIREN; Jean-Baptis RUPERT; N. HOS; Johannes Nicola RUPERDE; Nicollas SCHUMACHER; Bernard BEYREN; Fridriques WOHL; LENTZ (greffier).

Plusieurs signatures ne se trouvent pas dans le cahier : J. TEITIEN; Phil. HANS; Nic. KONN; Ant. HELDING; J. SCHWEITZER, Michel HENSES, J.-Nic. STRALLE; P. SCHMITT; P. REUTER. N'ont pas signé du tout le cahier : J.-Jacq. KLEIN; Mich. SCHWEITZER; J. ROUPPERT; Jacq. KLEIN. Mais ni le greffier ni J. BEIREN ne sont indiqués parmi les comparants.



La croix de la route de Volmerange.



Détail : l'inscription gravée sur le socle.

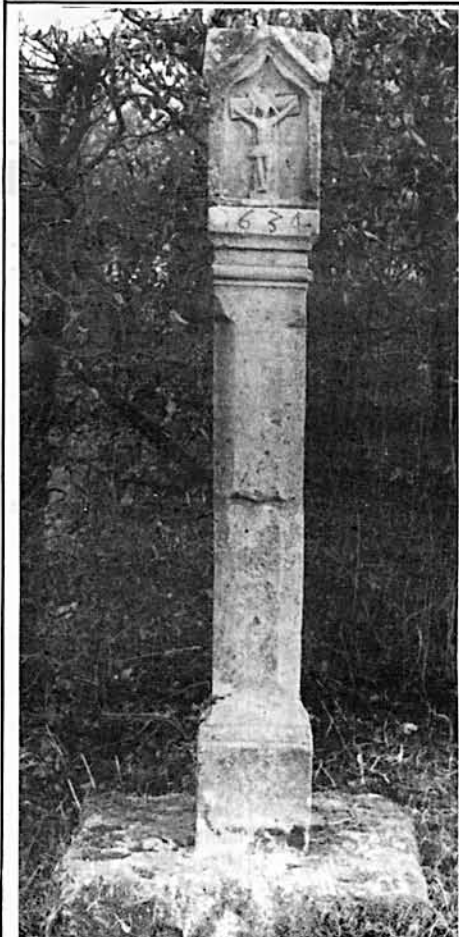
y ont été relevées : une de type Bildstock datant du XVII<sup>e</sup> siècle et une autre plus simple datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette dernière est récemment tombée.

La croix de type Bildstock porte la date 1634 et est située au début de la montée vers Keybourg sur le *Kiirchwee*, près du lieu-dit *Brebech*. Elle se trouvait à l'origine sur les pentes du *Kudertsbierg* au milieu des vignes au lieu-dit *Kréizlängt*. On ignore pourquoi elle fut déplacée. Cette croix typique de l'époque d'avant la guerre de Trente-Ans repose sur un socle massif presque entièrement enterré. Sur ce socle se dresse un fût, carré à la base, puis octogonal, surmonté d'un chapiteau à double bâtière et à quatre niches. La

base du chapiteau porte la date d'érection. Les niches contiennent des personnages plus ou moins bien conservés. La niche de face abrite le Christ en croix. Celui-ci était primitivement cantonné de Marie et de Jean. Ces deux derniers ont disparu. Dans la niche de gauche se trouve Sainte Barbe tenant à sa droite une tour. Dans celle de droite, on a Saint Nicolas, reconnaissable par sa crosse et les trois enfants dans le cuvier. La présence de Sainte Barbe, patronne des mineurs, et de Saint Nicolas, patron de la Lorraine, ne surprendra pas. La niche arrière contient quant à elle une piétià très abimée par le temps. Aucune croix ne repose sur le chapiteau.

## 7. Les vieilles croix.

KANFEN n'est pas riche en anciennes croix de chemin. Seules DEUX croix



Le Bildstock du Kiirchwee.



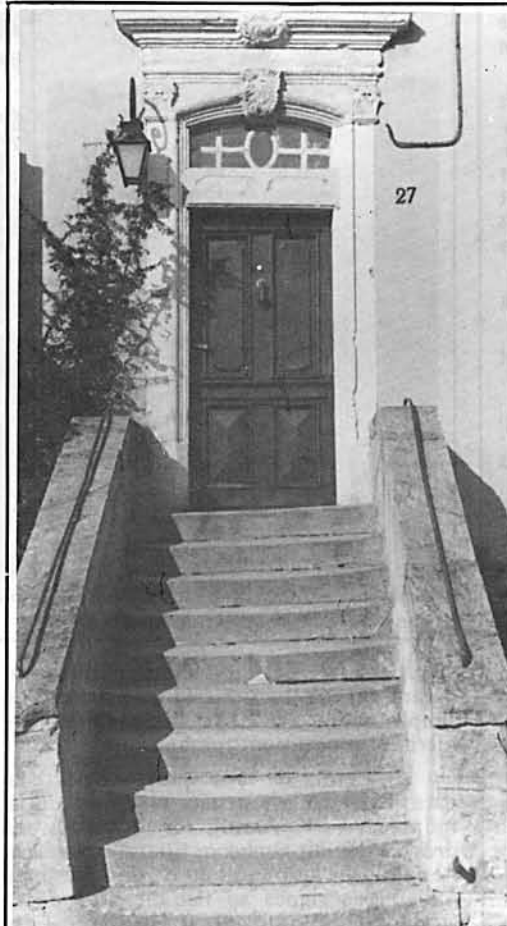
Détail : la face avant et la face gauche.



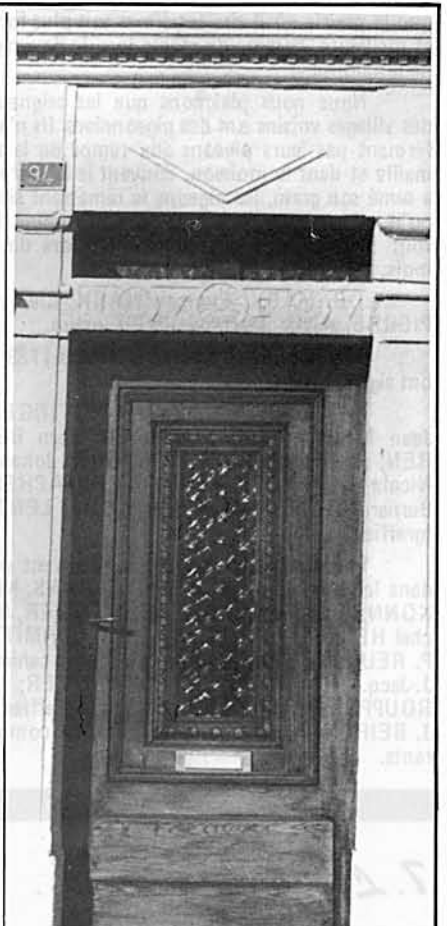
Détail : la face droite et la face arrière.



La deuxième croix est située en bordure de la route de Volmerange, à mi-côte, sur la droite, au lieu-dit *Uelchmillen*. Elle se compose d'un socle carré sur lequel est gravée une inscription. Le socle est surmonté d'un fût cylindrique et d'une croix en pierre. L'inscription signale que ce monument rappelle la mémoire de Pierre HENRY, dit NANCY, qui a péri à cet endroit, victime d'une chute de voiture le 31 mai 1868 à l'âge de 48 ans. Le conseil municipal de KANFEN accordait à l'épouse du défunt le 2 décembre 1868 l'autorisation d'ériger cette croix et lui céda pour cela, à titre gratuit, la concession d'une surface de terrain formant un carré de 1,20 mètre de côté.



L'entrée de la maison «A DAUMBLESCH».



La porte de la ferme du 94 rue Pasteur.



L'inteau du 31 rue du Lavoir datant de 1834.

## 8. Les maisons anciennes de KANFEN.

Beaucoup de maisons de KANFEN ont conservé leurs façades anciennes et leurs linteaux. La plus belle maison du village est sans conteste celle du 27 rue des vergers et qui s'appelle «A DAUMBLESCH». Ancienne maison de viticulteur, avec son escalier de dix marches et sa grande porte de cave, elle porte la date d'érection 1787 ainsi que les noms des constructeurs : Jean KON - Marie DAMBLÉ.

Signalons encore au 54 rue de la République, un linteau avec au centre la date 1858 et à chaque coin un trèfle à quatre feuilles et les initiales J - H - M - I. Au 31, rue du lavoir, un linteau porte la date 1834 et les noms des constructeurs. Enfin, au 94, dans la rue Pasteur, on découvre une splendide ferme datée 1842, avec sur son linteau trois roues solaires et les initiales N - V - E - V.

## 9. DE KAUNFER PLATT.

Possédant toutes les caractéristiques des dialectes franciques de l'ouest thionvillois, le «Platt» de KANFEN diffère de façon notable de celui de Volmerange, malgré les liens ancestraux unissant ces deux communes. Il diffère tout autant de celui de Zoufftgen, malgré une voie d'accès facile. En fait, c'est le francique de Molvange qui ressemble le plus à celui de KANFEN, alors que seul un petit chemin traversant le *stoufebiërg* relie ces deux localités. Mystère de l'évolution phonétique! Le «Platt» de KANFEN apparaît donc comme un dialecte de transition possédant certains des éléments caractéristiques de celui d'Entrange, Volmerange et Zoufftgen, mais aussi des différences notables.

A KANFEN, comme dans les villages d'Escherange, Molvange, Volmerange et Zoufftgen, la diphtongue AU se transforme souvent en O bref, la diphtongue AI en É bref. Dans ces mêmes villages, tout A bref et tonique placé devant N ou L se transforme en une diphtongue AU et tout O bref et tonique placé devant N ou L passe à OU.

Comme à Volmerange, les A longs toniques passent à O long et ouvert à KANFEN, alors qu'à Entrange ou à Zoufftgen, ils se transforment en une diphtongue OA. Les palatalisations spécifiques du francique de Volmerange ne se retrouvent pas à KANFEN : pas de passage de U à Ü, de UE à Ö ou de ÄU à ÖÜ. Le passage de IE à É long, systématique à Volmerange, ne se produit presque jamais à KANFEN.

Le passage de ÄU à Ö, caractéristique du «Platt» de Zoufftgen ne se rencontre pas à KANFEN où ÄU passe à OU.

Le petit tableau ci-dessous illustre bien la position intermédiaire du «Platt» de Kanfen - Molvange par rapport aux parlers environnants:

ENTRANGE	KANFEN	VOLMERANGE	ZOUFFTGEN
KAND	KAUND	KAUND	KAUND
HOND	HOUND	HOUND	HOUND
HOTT	HOTT	HOTT	HOTT
BUEDEM	BUEDEM	BÖDEM	BUEDEM
HOUS	HOUS	HÖUS	HOOS
BOAM	BOM	BOM	BOAM

Voici à présent le détail des particularités du francique de KANFEN par rapport au francique unifié.

### 1. A LA VOYELLE [a] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [äo] A KANFEN.

<i>De Schwanz</i> devient à KAN.	<i>De Schwaunz</i> [šwãons]	: la queue.
<i>De Stall</i> devient à KAN.	<i>De Staul</i> [štãol]	: l'étable.
<i>De Wand</i> devient à KAN.	<i>De Waund</i> [vãont]	: le vent.
<i>De Wanter</i> devient à KAN.	<i>De Waunter</i> [vãontəR]	: l'hiver.
<i>De Mann</i> devient à KAN.	<i>De Maun</i> [mãon]	: l'homme.
<i>De Kamp</i> devient à KAN.	<i>De Kaump</i> [khãomp]	: le peigne.
<i>Den Zant</i> devient à KAN.	<i>Den Zaunt</i> [tsãont]	: la dent.
<i>D'Panz</i> devient à KAN.	<i>D'Paunz</i> [phãons]	: la panse.
<i>De Salz</i> devient à KAN.	<i>De Saulz</i> [zãolts]	: le sel.
<i>'T Land</i> devient à KAN.	<i>'T Laund</i> [lãont]	: le pays.
<i>'T Kand</i> devient à KAN.	<i>'T Kaund</i> [khãont]	: l'enfant.
<i>'T Rand</i> devient à KAN.	<i>'T Raund</i> [Rãont]	: la génisse.
<i>'T Kallef</i> devient à KAN.	<i>'T Kaulef</i> [khãoləf]	: le veau.
<i>D'Schank</i> devient à KAN.	<i>D'Schaunk</i> [šãonk]	: l'os.
<i>krank</i> devient à KAN.	<i>kraunk</i> [khRãonjk]	: malade.



*gebrannt* devient à KAN. *gebraunt* [gəbRɑ̃nt] : brûlé.  
*gefal* devient à KAN. *gefaut* [gəfɑ̃l] : tombé.

## 2. A LA VOYELLE [ā] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ɑ̃] A KANFEN.

*Den Aarm* devient à KAN. *Den Oorm* [ɑ̃ɑm] : le bras.  
*Den Aasch* devient à KAN. *Den Oosch* [ɑ̃ʃ] : le cul.  
*De Bam* devient à KAN. *De Bom* [bɑ̃m] : l'arbre.  
*Den Dram* devient à KAN. *Den Drom* [dRɑ̃m] : le rêve.  
*De Maart* devient à KAN. *De Moort* [mɑ̃Rt] : le marché.  
*De Gaart* devient à KAN. *De Goort* [gɑ̃Rt] : le jardin.  
*Den Dar* devient à KAN. *Den Dor* [dɑ̃R] : l'épine.  
*D'Aarbecht* devient à KAN. *D'Oorbecht* [ɑ̃Rbɛx't] : le travail.  
*'T A* devient à KAN. *'T O* [ɑ̃] : l'œil.  
*'T Har* devient à KAN. *'T Hor* [hɑ̃R] : la corne.  
*D'Fra* devient à KAN. *D' Fro* [fRɑ̃] : la femme.  
*D'Kaart* devient à KAN. *D'Koort* [kɑ̃hɑ̃Rt] : la carte.  
*kafen* devient à KAN. *kofen* [kɑ̃hɑ̃fən] : acheter.  
*lafen* devient à KAN. *lofen* [lɑ̃fən] : courir.  
*mar* devient à KAN. *mor* [mɑ̃R] : demain.

## 3. A LA VOYELLE [ɔ] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ou] A KANFEN.

*De Wollef* devient à KAN. *De Woulef* [vouləf] : le loup.  
*Den Hond* devient à KAN. *Den Hound* [hount] : le chien.  
*D'Mond* devient à KAN. *D'Mound* [mount] : la bouche.  
*D'Tromp* devient à KAN. *D'Troump* [tʰRoump] : l'atout.  
*'T Vollek* devient à KAN. *'T Voulek* [foulek] : le peuple.  
*'T Holz* devient à KAN. *'T Houlz* [houltz] : le bois.  
*'T Pond* devient à KAN. *'T Pound* [pʰount] : la livre.  
*D'Schold* devient à KAN. *D'Schould* [ʃoult] : la dette.  
*fond* devient à KAN. *found* [fount] : trouvé.  
*gewonn* devient à KAN. *gewoun* [gəvoun] : gagné.  
*geholfef* devient à KAN. *gehouləf* [gəhouləf] : aidé.  
*komm* devient à KAN. *koum* [kʰoum] : venu.  
*geschwoll* devient à KAN. *geschwoul* [gəʃwoul] : gonflé.

## 4. A LA VOYELLE [e'] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ei] A KANFEN.

*D'Trèmp* devient à KAN. *D'Tréimp* [tʰReimp] : les atouts.  
*De Frènt* devient à KAN. *De Fréint* [fReint] : l'ami.  
*D'Brèll* devient à KAN. *D'Bréil* [bReil] : les lunettes.  
*D'Mèllech* devient à KAN. *D'Méilech* [meiljx'] : le lait.

## 4. A LA DIPHTONGUE [ao] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ɑ̃] A KAN.

*Den Auder* devient à KAN. *Den Odder* [ɑ̃dɑ̃R] : le pis.  
*D'Plaum* devient à KAN. *D'Plomm* [pʰlɑ̃m] : la plume.  
*D'Kaul* devient à KAN. *D'Koll* [kʰɑ̃l] : la cavité.  
*Den Daum* devient à KAN. *Den Domm* [dɑ̃m] : le pouce.  
*lauden* devient à KAN. *lodden* [lɑ̃dɑ̃n] : sonner.  
*haut* devient à KAN. *hott* [hɑ̃t] : aujourd'hui.  
*faul* devient à KAN. *fol* [fɑ̃l] : pourri.

## 6. A LA DIPHTONGUE [ai] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [e'] A KAN.

*D'Aider* devient à KAN. *D'Édder* [e'dɑ̃R] : les pis.  
*D'Leit* devient à KAN. *D'Létt* [le't] : les gens.  
*weider* devient à KAN. *wédder* [ve'dɑ̃R] : plus loin.  
*eidel* devient à KAN. *éddel* [e'dɑ̃l] : vide.  
*leiden* devient à KAN. *lédden* [le'dɑ̃n] : souffrir.  
*reiden* devient à KAN. *rédde* [Re'dɑ̃n] : aller à cheval.  
*schneiden* devient à KAN. *schnédde* [ʃne'dɑ̃n] : couper.  
*streiden* devient à KAN. *strédde* [ʃtRe'dɑ̃n] : se disputer.

## 7. A LA DIPHTONGUE [ou] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ɑ̃] A KAN.

*De Rouer* devient à KAN. *De Ror* [Rɑ̃R] : le tuyau.  
*'T Ouer* devient à KAN. *'T Or* [ɑ̃R] : l'oreille.

## 8. A LA DIPHTONGUE [ei] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ɑ̃] A KAN.

*D'Réier* devient à KAN. *D'Reer* [ReR] : les tuyaux.  
*héieren* devient à KAN. *heeren* [heRɑ̃n] : entendre.

## 9. A LA DIPHTONGUE [iə] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ɑ̃] A KAN.

*De Biesem* devient à KAN. *De Beesem* [bɛzəm] : le baiai.  
*briechen* devient à KAN. *breechen* [bRex'ɑ̃n] : casser.  
*iessen* devient à KAN. *eessen* [ɛsɑ̃n] : manger.  
*stiechen* devient à KAN. *steechen* [ʃtɛx'ɑ̃n] : piquer.

## 10. A LA DIPHTONGUE [eu] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ɑ̃] A KAN.

*De Bäuch* devient à KAN. *De Bouch* [bɑ̃ux] : le ventre.  
*D'Bräut* devient à KAN. *D'Brout* [bRɑ̃ut] : la fiancée.  
*D'Fäuscht* devient à KAN. *D'Fouscht* [fɑ̃uʃt] : le poing.

*D'Haüt* devient à KAN. *D'Hout* [hɑ̃ut] : la peau.  
*D'Läus* devient à KAN. *D'Lous* [lɑ̃us] : le pou.  
*D'Mäus* devient à KAN. *D'Mous* [mɑ̃us] : la souris.  
*D'Säu* devient à KAN. *D'Sou* [zɑ̃u] : la truie.  
*'T Häus* devient à KAN. *'T Hous* [hɑ̃us] : la maison.  
*D'Käup* devient à KAN. *D'Koup* [kʰɑ̃up] : le bonnet.  
*De Bäuz* devient à KAN. *De Bouz* [bɑ̃uts] : le veau.  
*gejäut* devient à KAN. *gejout* [gəjɑ̃ut] : crié.  
*säufen* devient à KAN. *soufen* [zɑ̃fɑ̃n] : boire.  
*gespaut* devient à KAN. *gespout* [gəspɑ̃ut] : cracher.

## 11. A LA CONSONNE [s] DE L'UNIFIÉ CORRESPOND [ʃt] A KANFEN.

*du ɛss* devient à KAN. *du ɛscht* [e'ʃt] : tu manges.  
*du bas* devient à KAN. *du bascht* [baʃt] : tu es.  
*du sees* devient à KAN. *du seescht* [zɛʃt] : tu dis.

## 12. [x'] PLACÉ AVANT [t] DISPARAIT DE LA PRONONCIATION.

*'T Kniecht* devient à KAN. *'T Kniet* [kʰniət] : le valet.  
*D'Nuecht* devient à KAN. *D'Nuet* [nuət] : la nuit.

## 13. [R] EST PRESQUE TOUJOURS PRONONCÉ DANS LA GORGE.

*D'Rommel* [Rɑ̃mɑ̃l], (la betterave) - *De Brudder* [bRudɑ̃R], (le frère) - *De Gaart* [gɑ̃Rt], (le jardin) - *Den Dram* [dRɑ̃m], (le rêve) - *'T Hor* [hɑ̃R], (le cheveu).

## 14. PARFOIS APRES UNE VOYELLE LONGUE [R] EST VOCALISÉ.

*Den Aarm* [ɑ̃ɑm], (le bras) - *De Wuurm* [vɑ̃ɑm], (le ver).

Il existe aussi de nombreux cas où les voyelles et les diphthongues sont les mêmes à KANFEN qu'en francique unifié. Voici les cas les plus importants.

1. LA VOYELLE [u]. On dit à KANFEN comme en unifié : *De Brudder* (le frère) - *Den Hutt* (le chapeau) - *De Stull* (la chaise) - *D'Blumm* (la fleur) - *De Kuch* (le gâteau) - *Den Numm* (le nom).

2. LA VOYELLE [i]. On dit à KANFEN comme en unifié : *D'Bridder* (les frères) - *D'Hitt* (les chapeaux) - *D'Still* (les chaises) - *D'Kich* (les gâteaux) - *D'Nimm* (les noms) - *hidden* (garder).

3. LA DIPHTONGUE [ou]. On dit à KANFEN comme en unifié : *De Bou* (l'arc) - *De Koul* (le chou à repiquer) - *De Koup* (le tas) - *De Loun* (le salaire) - *De Mount* (le mois) - *De Plou* (la charrue) - *Den Toun* (le ton) - *D'Flou* (la puce) - *D'Kou* (la vache) - *De Fouss* (le pied) - *De Krou* (la cruche) - *De Bouf* (le gamin).

4. LA DIPHTONGUE [ei]. On dit à KANFEN comme en unifié : *D'Béi* (les arcs) - *D'Féiss* (les pieds) - *D'Kéil* (les choux à repiquer) - *D'Kéip* (les tas) - *D'Léin* (les salaires) - *D'Méint* (les mois) - *D'Pléi* (les charrues) - *D'Téin* (les tons) - *D'Fléi* (les puces) - *D'Kéi* (les vaches) - *D'Kréi* (les cruches) - *D'Séil* (l'âme).

5. LA DIPHTONGUE [u]. On dit à KANFEN comme en unifié : *De Buedem* (le sol) - *De Fuedem* (le fil) - *Den Uewen* (le fourneau) - *D'Nues* (le nez) - *D'Nuet* (la nuit) - *Den Hues* (le lièvre) - *De Kueb* (le corbeau) - *huelen* (prendre) - *wuessen* (croître) - *bezuelen* (payer).

6. LA DIPHTONGUE [i]. On dit à KANFEN comme en unifié : *D'Biedem* (les sols) - *D'Fiedem* (les fils) - *D'Gliesser* (les verres) - *Den lesel* (l'âne) - *D'Blieder* (les feuilles) - *bieden* (prier).

## DÉSIGNATION DES ANIMAUX EN CHALEUR A KANFEN.

*D'KOU* as *SPILLEG*. *Se muss bäi de FOR gouen.*  
*D'SOU* as *BEREG*. *Se muss bäi de BEER gouen.*  
*D'MËSCH* as *FIELEG*. *Se muss bäi den HENGSCHT gouen.*  
*D'GEËSS* as *BËCKEG*. *Se muss bäi de BOCK gouen.*  
*D'MUDDERHOUND* as *LÄFEG*. *Se muss bäi de RIIS gouen.*  
*D'MUDDERKAZ* as *KIEDEREG*. *Se muss bäi de KUEDER gouen.*

## QUELQUES VERBES AU PRÉSENT EN DIALECTE DE KANFEN.

**Avoir :** *Ech houn, du huescht, heen huet, mär houn, där huet, si houn.*  
**Etre :** *Ech séin, du bascht, heen as, mär séin, där sid, si séin.*  
**Etre debout :** *Ech stéin, du steesch, hee steet, mär stéin, där stid, si stéin.*  
**Vouloir :** *Ech wéll, du wéllscht, hee wéil, mär wéllen, där wéllt, si wéllen.*







Glossaire de mots kanfenois

à gauche	: <i>schlaunks</i>	[šlɑŋks]	la jument	: <i>D'Mësch</i>	[me's]
l'aile	: <i>De Flinne</i>	[flinek]	le lapin	: <i>De Lappéng</i>	[lapɛŋ]
le baiser	: <i>De Schmutz</i>	[šmuts]	la lèvres	: <i>D'Lëffer</i>	[le'fəR]
le berger	: <i>Den Hårt</i>	[hɛRt]	la main	: <i>D'Hänn</i>	[hɛŋ]
le canard	: <i>D'Inn</i>	[in]	mardi	: <i>Dooschdeg</i>	[dösdɛx']
la carotte	: <i>D'Wuurzel</i>	[vū Rtsəl]	l'oie	: <i>D'Gos</i>	[gös]
la cheminée	: <i>De Schooschtech</i>	[šöštɛx']	les oies	: <i>D'Géis</i>	[geis]
la chouette	: <i>D'Ichel</i>	[ix'əl]	l'oiseau	: <i>De Voul</i>	[foul]
donner	: <i>gëin</i>	[gein]	le papillon	: <i>De Päi paumpel</i>	[p'heipäompəl]
la fourmi	: <i>D'Omes</i>	[öməs]	le petit pois	: <i>D'Iirz</i>	[iɔts]
le hanneton	: <i>De Kieberlek</i>	[k'hibəRlek]	la taupe	: <i>De Moulbruck</i>	[moulbruk]
j'ai vu (hier)	: <i>ech hou geséng</i>	[ix'hougəzɛŋ]	la tombe	: <i>T Graaft</i>	[gRäft]
j'ai vu (aujourd'hui)	: <i>ech hou geséin</i>	[ix'hougəzein]	le tuteur	: <i>De Moumper</i>	[moumpəR]

10. Les sobriquets.

1. SOBRIQUETS PAR LESQUELS ON DÉSIGNE LES HABITANTS DE KANFEN DANS LES LOCALITÉS VOISINES.

a) *D'Foren*. (les taureaux). C'est le sobriquet le plus répandu et il est utilisé dans tous les villages des environs. Ce terme désigne au figuré des hommes de construction robuste et qui ont la démarche lente et lourde, ou encore des gens qui ont une voix forte et grave. On trouve donc dans ce terme les mêmes connotations que dans le mot français «bœuf» ou «veau». On pourrait également y voir le sens de têtue comme un taureau. Bien des exemples, comme l'entêtement des kanfenois à soutenir l'abbé Dumont contre le constitutionnel, montrent qu'à KANFEN, quand on a quelque chose dans la tête... on ne l'a pas ailleurs.

b) *D'Forefresser*. (les mangeurs de taureaux). Ce sobriquet qui rejoint le précédent, est la réplique des Escherangeois et des hettangeois, traités de *Stengfresser* (mangeurs de pierres) par les kanfenois, à cause des carrières.

c) *D'Käddien*. (les cadets). Ce mot dérive du substantif français «cadet» et désigne par extension d'idée, un jeune homme courageux et intrépide. Appliqué aux kanfenois, ce terme désignerait des hommes de forte constitution qui abattent beaucoup de travail. On retrouve ici les mêmes significations que dans *Foren*.

2. SOBRIQUETS UTILISÉS A KANFEN POUR DÉSIGNER LES HABITANTS DES VILLAGES VOISINS.

a) *Volmerange* : On appelle à KANFEN les volmerangeois «*d'wuelmerénger Fräschefäinkerten*» (les attrapeurs de grenouilles de Volmerange). Cette appellation trouve son origine dans le droit de grenouillage, droit féodal qui imposait autrefois à une famille de Volmerange de battre l'eau des fossés et rivière proches du château seigneurial pour empêcher les grenouilles et les crapauds de troubler le sommeil des seigneurs. Ce droit a été amplement développé dans notre numéro 5 consacré à Volmerange (voir H.A.S. n°5,

p. 144). Un deuxième sobriquet : «*d'wuelmerénger Fräschen*» (les grenouilles de Volmerange) a la même explication que le précédent.

b) *Zoufftgen* : Quand un kanfenois gardant son troupeau à la limite du ban communal en direction du nord rencontrait un «*Suufftger*» gardant son troupeau de l'autre côté de la «frontière» intercommunale, il lui lançait le quatrains suivant :

*Suufftger Gléckgléckglaken,  
Mat de siwen Ooschbaken,  
Mat de schmuele Suelen,  
Der Däiwel soll se huelen.*

c) *Entrange* : On disait à KANFEN pour les entrangeois : «*d'entrénger dä Biren*» (les poires blettes d'Entrange). Ce sobriquet qui désigne des personnes peu développées au point de vue intellectuel et moral ou sans caractère, s'applique aussi dans certains villages aux œutrangeois. On dit encore à KANFEN «*déi entrénger Klätzkäpp*» (les têtes carrées d'Entrange), car les entrangeois étaient réputés têtus, opiniâtres et ils ne démordaient pas facilement de leurs idées. Il est possible que ce dernier sobriquet soit une allusion aux comportements des entrangeois pendant la Révolution. Comme à KANFEN, il y eut dans ce village beaucoup de problèmes entre les partisans du curé constitutionnel et ceux du curé réfractaire. Ces querelles sont développées dans «Seigneurie de Volmerange - Paroisse de Keybourg» de R. Wagner.

d) *Sætrich* : On appelle les gens de Sætrich à KANFEN «*d'sétrécher Muerten-trëppler*» (les piéteins de carottes de Sætrich). Il s'agit d'une allusion à l'ancienne méthode d'ensemencement des carottes : après avoir répandu la semence, on la piétine pour bien tasser le sol et empêcher qu'une graine ne se perde ou ne germe pas. Ce sobriquet s'adresse en général à tous les villages où l'on trouve beaucoup de jardiniers et de maraîchers. Un autre sobriquet : «*d'Sétrécher Muerten-taarten*» est développé dans H.A.S. n°9, p. 280.

e) *Roussy-le-Village* : On dit à KANFEN : «*d'rëttger Kullangstrëppler*» (les piéteins de caniveaux de Roussy). L'origine de ce sobriquet est inconnue.

11. Les "Bäinimm".

KANFEN est un village où la tradition des «Bäinimm» s'est particulièrement bien maintenue. Une raison simple à cela : chaque maison porte un nom et les personnes nées dans une maison donnée, portent le nom de cette maison. Résultat : personne ne porte à KANFEN un «Bäinimm» blessant, colporté par des mauvaises langues. Au contraire, chacun porte «noblement» le nom de la maison où il est né. Nous avons pu ainsi nous livrer à une étude systématique, maison par maison, et retrouver la quasi-totalité des «Bäinimm» des anciens de KANFEN. Autre caractéristique de ce village : la plupart des rues portent le nom de la maison la plus marquante de la rue. Prenons par exemple la très belle maison du 17 de la rue des Vergers dont nous avons déjà parlé. Elle porte le nom d'un de ses constructeurs : DAMBLÉ. On appelle donc la maison AN DAUMBLESCH. Une personne naissant dans cette maison et recevant le prénom Jean aura automatiquement comme «Bäinimm» DAUMBLESCH Jhang. D'autre part, la rue des Vergers prend le nom de cette importante maison et s'appelle D'DAUMBLESCHGAASS. Autre exemple : la rue de la Liberté est la KALEGAASS, de la maison A KALEN où habite le KALEN Nick. Admirable tradition où chacun porte en soi le nom de la maison où il est né.

OP DER WÄSCHBUR - RUE DU LAVOIR.

- Becker Jean : *SCHRENGER Jhang*.
- De Bellis Victor : *de FISSI*.
- Leguille Nicolas : *LAGGILS Néckla*.
- Rouppert Madeleine : *FRITCHES Madlän*.
- Schweitzer Anne : *OOLNESCH Anna*.
- Schweitzer J.-Pierre : *KREMESCH Jhempj*.
- Sindt Justine : *TEISSE Jhüstin*.
- Sindt Marie : *SIINTE Marri*.
- Winckel Nicolas : *de KOLLI*.

D'DAUMBLESCHGAASS - RUE DES VERGERS.

- Baur Gustave : *JHÄNGELCHES Gästaf*.
- Him Jean-Baptiste : *DRUIS Batti*.
- Marx Nicolas : *DAUMBLESCH Néckel*.

TËSCHENT DE GIEWEL.

- Becker Nicolas : *de MEINZER*.







*Gruß aus Kanfen — Schulhaus*



d'Schoulgaass.

*Gruß aus Kanfen*



d'Kalegaass.

**H**emechtsland  
α Sprooch